



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B180

OBJET : Ressources - Commande publique - Sélection des 5 candidats admis à remettre une offre pour le marché relatif à la Conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence (n° 2015M008)

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Sélection des 5 candidats admis à remettre une offre pour le marché relatif à la Conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence (n°2015M008)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_B247, le Bureau communautaire du 16 Mai 2013 autorisait la mise en place et le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence, conformément à l'article 73-II du Code des marchés publics, sur la base du programme approuvé par le Conseil communautaire du 14 décembre 2012 et confirmé par délibération n°2015_A010 du Conseil communautaire du 19 février 2015.

Le jury chargé d'examiner les candidatures s'est réuni le 16 avril 2015 et a émis un avis motivé sur la liste des 5 candidats retenus. Conformément aux dispositions de l'article 69-I du code des marchés publics, il est demandé d'arrêter la liste des 5 candidats admis à remettre des prestations au regard des critères de recevabilité et de sélection des candidats publiés dans l'avis d'appel public à concurrence.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

La piscine Yves Blanc d'Aix-en-Provence est le seul bassin de 50 m du Pays d'Aix. Construite en 1968, ce bassin couvert n'a jamais fait l'objet de réhabilitation globale. Des campagnes de travaux se sont succédées pour maintenir l'établissement en état.

Cette piscine a pour vocation de devenir un équipement aquatique moderne et convivial, orienté vers un grand potentiel sportif, présentant également un certain potentiel pour l'apprentissage, les activités familiales et multi-activités. Un programme général de réhabilitation de cet équipement a donc été approuvé par délibération n°2012_A214 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012.

Par suite, le Bureau communautaire du 16 mai 2013 autorisait, par délibération n°2013_B247, le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance.

Par avis d'appel public à concurrence du 25 octobre 2013, la CPA a lancé une première consultation. Cependant, celle-ci a été déclarée sans suite par la CAO du 16 janvier 2015 pour motif d'intérêt général tenant à la modification de l'enveloppe financière affectée aux travaux entre la publication de l'avis d'appel public à concurrence et la date de remise des offres. Cette nouvelle enveloppe financière a été fixée à 21 200 000,00 € TTC par délibération n°2014_A240 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014.

Par la suite, par délibération n°2015_A010, le Conseil communautaire du 19 février 2015 a validé à nouveau le programme des travaux et a confirmé le budget alloué au marché.

Une nouvelle procédure de Conception, Réalisation et Maintenance a été relancée sur cette base.

En conséquence, il est demandé, en vue de l'attribution du marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc, d'arrêter la liste des cinq candidats qui seront admis dans un second temps à remettre des prestations, au vu de l'avis du Jury réuni le 16 avril 2015. L'article 60-I du code des marchés publics, sur renvoi de l'article 69-I dispose que le nombre minimal de candidats admis à présenter une offre ne peut être inférieur à 5.

Les candidats admis à remettre une offre transmettront des prestations de niveau APS. En application de l'article 69 IV du CMP, une prime d'un montant de 120 000,00 euros HT sera donc versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre conforme aux documents de la consultation. La rémunération de l'attributaire du marché inclura la prime visée ci-dessus.

Économie du marché :

Les axes de développement du projet de réhabilitation de la piscine Yves BLANC sont les suivants :

- le respect des lois du Grenelle de l'environnement I et II en diminuant l'impact écologique de l'équipement, notamment au travers de la diminution des consommations d'énergie (électricité, gaz) et des ressources naturelles (eau, gaz) ;
- une volonté de réaffirmer le caractère sportif de l'équipement tout en le modernisant (résidence des clubs, homologation FFN pour l'accueil de compétitions de niveau national, interrégionales et régionales) ;
- l'objectif de pérenniser l'accueil des scolaires secondaires de l'agglomération, avec une fonction éducative primordiale à travers l'apprentissage de la natation ;
- mettre l'équipement aux nouvelles normes qui s'imposent, notamment d'accessibilité, d'hygiène, du code du travail ou d'accueil des publics.

Le programme de réhabilitation ne remettra pas en cause l'aspect architectural général de la piscine. Le dispositif d'ouverture de la toiture est conservé.

L'organisation des locaux, le choix des matériaux, la nature des prestations techniques retenues devront être guidés notamment par la recherche de la meilleure adéquation entre le coût d'investissement et le coût d'exploitation ultérieur, notamment sur les coûts d'énergie pour lesquels il est recherché des économies en imposant au futur titulaire des objectifs de performance énergétiques.

Durée du marché : La tranche ferme est passée pour une durée de 6 ans maximum comprenant un délai global plafond de 36 mois couvrant la conception et les travaux de construction et un délai de 36 mois qui court à compter de la notification de la réception de l'ouvrage correspondant à la maintenance des installations. La réception définitive des travaux devrait intervenir au plus tard en janvier 2019.

Une tranche conditionnelle de 48 mois supplémentaires pourra être affermie au terme de la tranche ferme correspondant à la poursuite de la maintenance des installations.

Le non affermissement de la TC ne donnera pas lieu à indemnisation du titulaire.

Les travaux devront être réalisés en une seule phase. Pour cela, il est envisagé une fermeture complète de la piscine à partir de janvier 2017 pour 24 mois

Estimation du marché :

L'autorisation de programme s'élève à 21 200 000 € TTC.

L'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 16 200 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de la conception, réalisation et maintenance définie aux articles 69, 73-II du code des marchés publics qui a été retenue.

En effet, conformément, aux dispositions de l'article 73-II du CMP, les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, sont autorisés à recourir au marché global de conception, réalisation et maintenance « pour la réalisation

d'engagements de performance énergétique dans un ou des bâtiments existants, ou pour des motifs d'ordre technique tels que définis à l'article 37. »

En l'occurrence, les diagnostics réalisés sur ce site montrent qu'il est possible de réaliser un gain de performance énergétique permettant d'aboutir à une économie globale de la consommation énergétique comprise entre 30 et 37 %.

Ainsi, cette procédure permet au maître d'ouvrage d'obtenir un engagement et une responsabilité unique de la part des différents acteurs : maître d'œuvre, entreprises, mainteneur par la désignation d'un seul opérateur économique responsable de la conception, de la réalisation et de la maintenance de l'équipement.

Un avis d'appel public à candidatures a été transmis à la publication le 6 février 2015 aux journaux ci-après :

- JOUE
 - B.O.A.M P
 - Le Moniteur
 - La Provence
- et sur le profil acheteur de la CPA Achatpublic.com.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 10 mars 2015 à 16H00.
À cette date, la CPA a reçu 6 plis papier dans les délais requis.

Il s'agit des candidatures des groupements suivants :

Candidat 1 :

S.A. BAUDIN CHATEAUNEUF groupé avec SAS François Fondeville, Hervé Thermique, Atelier Arcos Architecture, GL Gilles Leverrier SARL d'Architecture, SARL EICB Project, S.A Grontmij, R'Agence et Echologos.

Candidat 2 :

SPIE BATIGNOLLES SUD-EST groupé avec Coste Architecture, SARL André Verdier, Patrick Tual, Indiggo, R2M, Acoustique Vivié et Associés, Cofely Axima et Cofely Inéo.

Candidat 3 :

GFC CONSTRUCTION groupé avec TNA Architectes, Katene, Étamine, Acoustique Conseil SAS, Idex Énergies et RBS SAS.

Candidat 4 :

EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE groupé avec Atlas Architecte, Ingerop Conseil et Ingénierie, Altergis Ingénierie, CD2I, Génie Acoustique, Logik, Sarlec, Eiffage Energie Méditerranée, Eiffage Energie Thermie Méditerranée, PROSERV, Bouisse C.M.B.C et Société des Eaux de Marseille.

Candidat 5 :

CAMPENON BERNARD PROVENCE groupé avec DRD Architecture, EURL Patrice Denis Architecture, TPF Ingénierie, Acoustibel, Cabinet MDCE, Sports Loisirs Concept, Crudeli, SEDEL Génie Électrique, ICM, Metaloviana et Dalkia France.

Candidat 6 :

GCC SAS AGENCE PROVENCE groupé avec SELAS Octant Architecture, SAS Sebat, SARL Soja Ingénierie, Oasiis Sud-Est, GBA-ECO, GDF Suez Energies-Cofely Services, Électricité Industrielle JP Fauché, ETS Cancé et Aqua-Tech SAS.

Un jury a été constitué conformément aux dispositions des articles 24-1 et 69-1 du code des marchés publics. Le jury a pour vocation, dans un premier temps, à examiner les candidatures et à formuler un avis motivé sur la liste des candidats à retenir puis dans un second temps, à examiner les prestations remises par les candidats retenus et auditionner ces derniers en vue de formuler un avis motivé sur le classement des offres.

Le jury s'est donc réuni le 16 avril 2015 afin d'examiner la recevabilité des 6 candidatures reçues au vu des critères de recevabilité annoncés dans l'avis de publicité, à savoir :

1.1 Les compétences

Les équipes candidates doivent disposer obligatoirement des compétences suivantes :

Architecture ; Études Techniques spécialisées en Génie climatique, Simulation thermique dynamique, Qualité environnementale du bâtiment (QEB), Qualité de l'air, Fluides et Génie électrique (courants faible et fort), Acoustique, Structure métallique ; Économie de la construction ; OPC ; Entreprise(s) spécialisée(s) en Gros œuvre - maçonnerie, Charpente métal, Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau, Électricité - courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques, gestion de l'eau.

1.2 La capacité financière minimale

Les candidatures sont recevables à condition que le mandataire de chaque équipe présente un chiffre d'affaires moyen sur les 3 dernières années, d'au minimum 18 millions d'euros HT.

1.3 Les capacités techniques et professionnelles minimales

Les candidats doivent justifier de disposer des capacités professionnelles et techniques minimales suivantes :

- pour l'économiste : qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent ;
- pour les entreprises de travaux ; qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec « installations électriques » et « Chauffage, Ventilation, Climatisation » Indice E2 ou équivalent ;
- pour les entreprises de maintenance : qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

Le jury a constaté que les 6 candidats présentaient les compétences, la capacité financière minimale et les capacités techniques et professionnelles minimales exigées dans l'avis d'appel public à candidatures.

En revanche, le jury a émis à l'unanimité l'avis de déclarer les candidatures n° 1 à 6 recevables.

Dans un second temps, le jury a procédé à l'examen des 6 candidatures recevables au regard des critères de sélection des candidatures suivants, présentés dans l'ordre décroissant d'importance et a formulé un avis motivé sur la liste des candidats à retenir dont le procès verbal vous est joint en annexe n°1.

1 - capacités professionnelle et technique jugées de la façon suivante :

- Pour chacune des compétences obligatoires, capacité à assurer la conception, réalisation et maintenance de piscines ou de bâtiments publics similaires avec le projet en termes de complexité, de montant des travaux ou de contexte péri-urbain au vu des références, des certificats de qualification professionnelle, des titres d'études professionnels et des moyens humains et matériels présentés.

- Pour les compétences suivantes : architecte, études techniques spécialisées en génie climatique, simulation thermodynamique, qualité environnementale du bâtiment, qualité de l'air, fluide, génie électrique et OPC, Gros œuvre, charpente métallique, chauffage, traitement de l'eau, Électricité courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques, électrique et gestion de l'eau, capacité à assurer la conception et/ou réalisation et/ou maintenance de piscines ou de bâtiments publics intégrant un objectif d'amélioration de la performance énergétique, notamment dans le cadre d'un marché de conception, réalisation et maintenance au vu des références présentées.

2 - capacité financière des candidats au regard du chiffre d'affaires global moyen du groupement concernant les services et travaux auxquels se réfère le marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles et des polices d'assurance.

Au vu des documents remis et des critères de sélection, les jurés ont considéré que le candidat n° 5 « groupement Campenon Bernard » ne faisait pas partie des meilleures candidatures pour les motifs suivants :

Le candidat présente une moindre capacité professionnelle relativement aux autres candidats. L'examen de son dossier fait en effet apparaître, par rapport aux autres candidats, qu'il est le candidat qui présente le moins de références en piscine pour les cotraitants chargés des travaux, en particulier pour le Chauffage, le traitement de l'air et le traitement de l'eau. Ils relèvent également que l'entreprise mandataire du groupement, en charge de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des travaux, ne présente pas non plus de références en piscines.

En conséquence, en application des critères de sélection présentés plus haut, le jury a proposé de retenir la liste suivante afin d'arrêter les cinq candidats admis à présenter des prestations :

N° de pli	Mandataire solidaire du Groupement conjoint	Co- Traitants et Sous-Traitants du groupement
PLI n° 1	S.A. BAUDIN CHATEAUNEUF	Groupé avec SAS François Fondeville, Hervé Thermique, Atelier Arcos Architecture, GL Gilles Leverrier SARL d'Architecture, SARL EICB Project, S.A Grontmij, R'Agence et Echologos.
PLI n° 2	SPIE BATIGNOLLES SUD-EST	Groupé avec Coste Architecture, SARL André Verdier, Patrick Tual, Indiggo, R2M, Acoustique Vivié et Associés, Cofely Axima et Cofely Inéo.
PLI n° 3	GFC CONSTRUCTION	Groupé avec TNA Architectes, Katene, Étamine, Acoustique Conseil SAS, Idex Énergies et RBS SAS.
PLI n° 4	EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	Groupé avec Atlas Architecte, Ingerop Conseil et Ingénierie, Altergis Ingénierie, CD2I, Génie Acoustique, Logik, Sarlec, Eiffage Energie Méditerranée, Eiffage Energie Thermie Méditerranée, PROSERV, Bouisse C.M.B.C et Société des Eaux de Marseille.
PLI n° 6	GCC SAS AGENCE PROVENCE	Groupé avec SELAS Octant Architecture, SAS Sebat, SARL Soja Ingénierie, Oasiis Sud-Est, GBA-ECO, GDF Suez Energies-Cofely Services, Électricité Industrielle JP Fauché, ETS Cancé et Aqua-Tech SAS.

Qui présentent la meilleure capacité professionnelle et technique ainsi qu'une bonne capacité financière.

Ils ont émis à l'unanimité l'avis de ne pas retenir le candidat n°5 : CAMPENON BERNARD PROVENCE groupé avec DRD Architecture, EURL Patrice Denis Architecture, TPF Ingénierie, Acoustibel, Cabinet MDCE, Sports Loisirs Concept, Crudeli, SEDEL Génie Électrique, ICM, Metaloviana et Dalkia France.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 69 et 73 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le PV rapportant l'avis motivé du jury réuni le 16 avril 2015 et ne s'estimant pas lié par cet avis.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte de l'avis du jury exprimé à l'issue de sa réunion du 16 avril 2015
- **DECIDER** après examen des candidatures, de retenir la liste de candidats suivante :

Candidat 1 :

S.A. BAUDIN CHATEAUNEUF groupé avec SAS François Fondeville, Hervé Thermique, Atelier Arcos Architecture, GL Gilles Leverrier SARL d'Architecture, SARL EICB Project, S.A Grontmij, R'Agence et Echologos.

Candidat 2 :

SPIE BATIGNOLLES SUD-EST groupé avec Coste Architecture, SARL André Verdier, Patrick Tual, Indiggo, R2M, Acoustique Vivié et Associés, Cofely Axima et Cofely Inéo.

Candidat 3 :

GFC CONSTRUCTION groupé avec TNA Architectes, Katene, Étamine, Acoustique Conseil SAS, Idex Énergies et RBS SAS.

Candidat 4 :

EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE groupé avec Atlas Architecte, Ingerop Conseil et Ingénierie, Altergis Ingénierie, CD2I, Génie Acoustique, Logik, Sarlec, Eiffage Energie Méditerranée, Eiffage Energie Thermie Méditerranée, PROSERV, Bouisse C.M.B.C et Société des Eaux de Marseille.

Candidat 6 :

GCC SAS AGENCE PROVENCE groupé avec SELAS Octant Architecture, SAS Sebat, SARL Soja Ingénierie, Oasiis Sud-Est, GBA-ECO, GDF Suez Energies-Cofely Services, Électricité Industrielle JP Fauché, ETS Cancé et Aqua-Tech SAS.

- **ARRETER** la liste des cinq candidats admis à remettre une offre conformément à la liste énoncée ci-dessus,
- **DEMANDER** à chacun de ces groupements de remettre des prestations de niveau APS sur la base du programme des travaux et du dossier de consultation qui leur seront transmis,
- **DIRE** que ces prestations feront l'objet du versement d'une prime de 120 000 euros Hors Taxes, sous réserve de la remise d'une offre conforme aux documents de la consultation, étant précisé que le jury aura la faculté de moduler cette prime au vu des prestations fournies,
- **AUTORISER** Madame le Président à prendre tout acte relatif à cette délibération et à sa mise en œuvre.

**Conception Réalisation et Maintenance
pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc
N°2015M008**

JURY

du jeudi 16 avril 2015 à 15 H 00

PROCES VERBAL DU JURY

(Sélection des 5 candidats admis à remettre une offre)

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :

Président :

- Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente
de la Communauté d'Agglomération du Pays
d'Aix en Provence

Représentant du Président :

M. Gérard BRAMOULLÉ (Aix)
Vice-Président de la CPA

Titulaires :

- M. Hervé FABRE-AUBRESPY (Cabriès)
Vice-Président de la CPA
- M. Jean-François CORNO (Rognes)
Conseiller Communautaire
- Mme. Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET (Aix)
Conseiller Communautaire
- Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (Aix)
Conseiller Communautaire
- M. Francis TAULAN (Aix)
Conseiller Communautaire

Suppléants (1) :

- M. Guy ALBERT (Jouques)
Conseiller Communautaire
- Mme Odile BONTHOUX (Aix)
Conseiller Communautaire
- M. Guy BARRET (Coudoux)
Conseiller Communautaire
- Mme Sylvaine DI CARO (Aix)
Conseiller Communautaire
- Mme Martine CESARI (St Estève
Janson) Conseiller Communautaire

(1) Un suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du titulaire. N'importe quel suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire.

Membres désignés par délibération n° 2015-A010 du Conseil Communautaire du 19 février 2015

Personnes qualifiées

- Monsieur Paul QUINTRAND, Architecte – 40 bis rue des vallées 94520 MANDRES LES ROSES,
- Monsieur Philippe BERTIN, Ingénieur conseil en génie climatique – Montée du château Vieux, 84160 CUCURON ;
- Monsieur Olivier MOLLET, représentant de l'Ordre des Architectes, Région PACA – 18 rue Falque - 13006 MARSEILLE ;
- Monsieur Henri RUIN, représentant de la fédération Syntec-Ingiénierie, 1 500 Route d'Eguilles - 13090 Aix en Provence.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- M. Rémi VITROLLES, Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix en Provence,
- M. Gilbert BLANC Représentant du service en charge de la Concurrence.

A/- PRESENTATION DE L'OPERATION ET OBJECTIFS

La présente consultation concerne la piscine Yves Blanc d'Aix en Provence, seul bassin de 50 m du Pays d'Aix. Construite en 1968, ce bassin couvert n'a jamais fait l'objet de réhabilitation globale. Des campagnes de travaux se sont succédées pour maintenir l'établissement en état. La Communauté du Pays d'Aix a programmé une opération de réhabilitation pour cet équipement qui a pour vocation de devenir un équipement aquatique moderne et convivial, orienté vers un grand potentiel sportif, présentant également un certain potentiel pour l'apprentissage, les activités familiales et multi-activités.

La consultation a été lancée selon la procédure du marché de conception, réalisation et maintenance définie aux articles 69 I et 73 du code des marchés publics (CMP).

En effet, conformément, aux dispositions de l'article 73-II du CMP, les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, sont autorisés à recourir au marché global de conception, réalisation et maintenance « que pour la réalisation d'engagements de performance énergétique dans un ou des bâtiments existants, ou pour des motifs d'ordre technique tels que définis à l'article 37. »

En l'occurrence, les diagnostics réalisés sur ce site montrent que les objectifs fixés par les lois du Grenelle de l'environnement I et II sont atteignables, fixant ainsi un objectif clair en termes de performance énergétique d'aboutir à une économie globale de la consommation énergétique comprise entre 30 et 37 %. D'autre part si les travaux dépendent en majorité de la loi MOP, ces derniers sont en lien direct avec les performances énergétiques du bâtiment ce qui ouvre bien droit au recours de l'article 73-II du code des marchés publics.

Ainsi, cette procédure permet au maître d'ouvrage d'obtenir un engagement et une responsabilité unique de la part des différents acteurs : maître d'œuvre, entreprises, mainteneur par la désignation d'un seul opérateur économique responsable de la conception, de la réalisation et de la maintenance de l'équipement

Le recours au marché global est le seul permettant de contractualiser des objectifs de performances énergétiques et d'éviter une dilution des responsabilités entre les différents acteurs du projet. En effet, lors des premières années d'exploitation, la maintenance sera assurée par le groupement, ce qui permettra le maintien du contrôle de la performance énergétique sur laquelle se seront engagée le concepteur et le constructeur de l'opération.

Les candidats admis à remettre une offre transmettront des prestations de niveau APS.
En application de l'article 69 IV du CMP, une prime d'un montant de 120 000,00 euros HT sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre conforme aux documents de la consultation. La rémunération de l'attributaire du marché inclura la prime visée ci-dessus.

Ainsi les axes de développement de ce projet de réhabilitation de la piscine Yves BLANC sont :

- le respect des lois du Grenelle de l'environnement I et II en diminuant l'impact écologique de l'équipement, notamment au travers de la diminution des consommations d'énergie (électricité, gaz) et des ressources naturelles (eau, gaz) ;
- une volonté de réaffirmer le caractère sportif de l'équipement tout en le modernisant (résidence des clubs, homologation FFN pour l'accueil de compétitions de niveau national, interrégionales et régionales ;
- l'objectif de pérenniser l'accueil des scolaires secondaires de l'agglomération, avec une fonction éducative primordiale à travers l'apprentissage de la natation ;
- mettre l'équipement aux nouvelles normes qui s'imposent, notamment d'accessibilité, d'hygiène, du code du travail ou d'accueil des publics.

Les données quantitatives sont les suivantes :

La piscine Yves Blanc, construite en 1968 sur un terrain d'une surface de 9740 m², est un ERP de 2ème catégorie avec toit ouvrable, comportant un bassin olympique couvert de 50m.
L'établissement accueille des particuliers, des clubs sportifs et des scolaires.

FMI :

- Hiver (exploitation couverte) : 1469 + 30 personnels ;
- Tribunes (en configuration spectacle ou compétition) : 920 places assises + 245 baigneurs ;
- Effectif total établissement = 1499 personnes.

Fréquentation annuelle actuelle (base 2011) : 164 000 visiteurs.

Les surfaces intérieures sont : Vestiaires : 1080 m² ; Hall bassins 2400 m² ; Locaux techniques : 370 m² ; Plage extérieure : 1300 m².

Dimensions des bassins : 1 bassin 50 x 21 m ; 1 bassin 17,5 x 9 m, 1 pataugeoire extérieure : 50 m².

Estimations financières :

La CPA a affecté, par délibération du Conseil communautaire n°2014_A240, une **enveloppe globale de 21 200 000 € TTC** à cette réhabilitation générale qui se décompose ainsi :

La phase conception est estimée à 1 782 000,00 € TTC.

La phase réalisation est estimée à 16 200 00,00 € TTC.

La phase maintenance est estimée à 624 000,00 € TTC pour la tranche ferme et à 1 512 000,00 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Contraintes :

Le programme de réhabilitation ne remettra pas en cause l'aspect architectural général de la piscine. Le dispositif d'ouverture de la toiture est à conserver.

L'organisation des locaux, le choix des matériaux, la nature des prestations techniques retenues devront être guidés notamment par la recherche de la meilleure adéquation entre le coût d'investissement et le coût d'exploitation ultérieur.

Étendue du marché :

Le marché comportera les phases suivantes correspondant à la tranche ferme :

- Phase n°1 Conception : études de conception architecturales et techniques intégrant une démarche d'amélioration de la performance énergétique avec :
 - élaboration de l'avant projet sommaire finalisé.
 - élaboration des dossiers de demandes d'autorisation administrative et notamment Etudes impact Natura 2000; Etude de sécurité publique ; Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI).
 - études de conception de niveau avant projet définitif.
 - études de conception de niveau projet.
- Phase n°2 Réalisation des travaux comportant :
 - les études d'exécution et synthèse.
 - la réalisation des travaux.
 - l'assistance aux opérations de réception et mise en service de l'ouvrage avec garantie de parfait achèvement.
- Phase n°3 Maintenance

Le titulaire du marché s'engage à atteindre un objectif d'amélioration de la performance énergétique après travaux et à respecter un niveau de service contractuellement défini. La maintenance de l'installation sera effective dès la réception de l'ensemble des travaux (réception estimée au plus tard en janvier 2019). Dans cette phase le marché prévoit une tranche conditionnelle de maintenance d'une durée de 4 années supplémentaires.

Durée du marché :

La tranche ferme est passée pour une durée de 6 ans maximum comprenant un délai global plafond de 36 mois couvrant la conception et les travaux de construction et un délai de 36 mois qui court à compter de la notification de la réception de l'ouvrage correspondant à la maintenance des installations. La réception définitive des travaux devrait intervenir au plus tard en janvier 2019.

Une tranche conditionnelle de 48 mois supplémentaires pourra être affermie au terme de la tranche ferme correspondant à la poursuite de la maintenance des installations.

Le non affermissement de la TC ne donnera pas lieu à indemnisation du titulaire.

Les travaux devront être réalisés en une seule phase. Pour cela, il est envisagé une fermeture complète de la piscine à partir de janvier 2017 pour 24 mois.

B/- EXAMEN DES CANDIDATURES

1. Critères de recevabilité des candidatures :

La vérification de la recevabilité des candidatures s'opère selon 3 éléments :

1.1 Les compétences

La consultation s'adresse à des candidats disposant obligatoirement des compétences suivantes :

Architecture; Études Techniques spécialisées en Génie climatique, Simulation thermique dynamique, Qualité environnementale du bâtiment (QEB), Qualité de l'air, Fluides et Génie électrique (courants faible et fort), Acoustique, Structure métallique, Économie de la construction, OPC, Entreprise(s) spécialisée(s) en Gros œuvre - maçonnerie, Charpente métal, Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau, Electricité - courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques, gestion de l'eau.

1.2 La capacité financière minimale

Les candidatures sont recevables à condition que le mandataire de chaque équipe présente un chiffre d'affaires moyen sur les 3 dernières années, d'au minimum 18 millions d'euros HT.

1.3 Les capacités techniques et professionnelles minimales

Les candidats doivent justifier de disposer des capacités professionnelles et techniques minimales suivantes :

- pour l'économiste : qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent ;
- pour les entreprises de travaux ; qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec « installations électriques » et « Chauffage, Ventilation, Climatisation » Indice E2 ou équivalent;
- pour les entreprises de maintenance : qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

2. Critères de sélection des candidatures dans l'ordre décroissant d'importance :

1 - capacités professionnelle et technique jugées de la façon suivante :

- Pour chacune des compétences identifiées à l'article IV.1.2 du présent avis, capacité à assurer la conception, réalisation et maintenance de piscines ou de bâtiments publics similaires avec le projet en termes de complexité, de montant des travaux ou de contexte péri-urbain au vu des références, des certificats de qualification professionnelle, des titres d'études professionnels et des moyens humains et matériels présentés.

- Pour les compétences suivantes : architecte, études techniques spécialisées en génie climatique, simulation thermodynamique, qualité environnementale du bâtiment, qualité de l'air, fluide, génie électrique et OPC, Gros œuvre, charpente métallique, chauffage, traitement de l'eau, Électricité courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques, électrique et gestion de l'eau, capacité à assurer la conception et/ou réalisation et/ou maintenance de piscines ou de bâtiments publics intégrant un objectif d'amélioration de la performance énergétique, notamment dans le cadre d'un marché de conception, réalisation et maintenance au vu des références présentées.

2 - capacité financière des candidats :

- au regard du chiffre d'affaires global moyen du groupement concernant les services et travaux auxquels se réfère le marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles et des polices d'assurance.

C/- DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 6 février 2015 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- JOUE	du 11/02/2015
- B.O.A.M P	du 11/02/2015
- le Moniteur	du 20/02/2015
- la Provence	du 10/02/2015
- Le profil acheteur de la CPA :	du 06/02/2015

La date limite de réception des candidatures était fixée au : 10 mars 2015 – 16H00.

Le 12 février 2015, un avis rectificatif a été transmis à la publication ayant pour objet de remplacer la mention :

« Une prime d'un montant de 120 000,00 euro(s) sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre recevable. »

par la mention :

« Une prime d'un montant de 120 000,00 euro(s) sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre conforme aux documents de la consultation. »

Cet avis a été publié aux journaux ci-après aux dates suivantes :

- JOUE	du 17/02/2015
- B.O.A.M P	du 14/02/2015
- le Moniteur	du 20/02/2015
- la Provence	du 17/02/2015
- Le profil acheteur de la CPA :	du 12/02/2015

A la date de réception des candidatures, la CPA a reçu 6 plis papier dans les délais requis.

Candidat 1 :

S.A. BAUDIN CHATEAUNEUF groupé avec SAS François Fondeville, Hervé Thermique, Atelier Arcos Architecture, GL Gilles Leverrier SARL d'Architecture, SARL EICB Project, S.A Grontmij, R'Agence et Echologos.

Candidat 2 :

SPIE BATIGNOLLES SUD-EST groupé avec Coste Architecture, SARL André Verdier, Patrick Tual, Indiggo, R2M, Acoustique Vivie et Associés, Cofely Axima et Cofely Inéo.

Candidat 3 :

GFC CONSTRUCTION groupé avec TNA Architectes, Katene, Étamine, Acoustique Conseil SAS, Idex Énergies et RBS SAS.

Candidat 4 :

EIFPAGE CONSTRUCTION PROVENCE groupé avec Atlas Architecte, Ingerop Conseil et Ingénierie, Altergis Ingénierie, CD2I, Génie Acoustique, Logik, Sarlec, Eiffage Energie Méditerranée, Eiffage Energie Thermie Méditerranée, PROSERV, Bouisse C.M.B.C et Société des Eaux de Marseille.

Candidat 5 :

CAMPENON BERNARD PROVENCE groupé avec DRD Architecture, EURL Patrice Denis Architecture, TPF Ingénierie, Acoustibel, Cabinet MDCE, Sports Loisirs Concept, Crudeli, SEDEL Génie Électrique, ICM, Metaloviana et Dalkia France.

Candidat 6 :

GCC SAS AGENCE PROVENCE groupé avec SELAS Octant Architecture, SAS Sebat, SARL Soja Ingénierie, Oasis Sud-Est, GBA-ECO, GDF Suez Energies-Cofely Services, Électricité Industrielle JP Fauché, ETS Cancé et Aqua-Tech SAS.

D/- OUVERTURE DES PLIS CONTENANT LES CANDIDATURES :

Le mardi 12 mars 2015 à 9h00, le représentant habilité du pouvoir adjudicateur procédait à l'ouverture des plis contenant les candidatures et à leur enregistrement dont le résultat figure en annexe.

Les six candidats ont été invités à compléter leur dossier de candidature, le 6 avril 2015, avant le 13 avril 2015 à 17 h 00 (courriers en annexe).

A l'expiration du délai les six candidats avaient remis les documents demandés.

E/- ANALYSE DES CANDIDATURES

Conformément à l'article 69 I du code des marchés publics, le jury procède à l'examen de la recevabilité des candidatures (I) et dresse la liste des 5 candidats admis à remettre une offre (II).

Le résultat de l'analyse approfondi des dossiers de candidatures est renseigné dans le rapport ci-joint.

Le Président procède à l'installation du jury à 15 heures 12. Il rappelle la procédure mise en œuvre ainsi que les critères de jugement des candidatures.

Mme Pennec rappelle la nature de la procédure mise en œuvre et les objectifs attendus, notamment en termes de gains de performance énergétique.

Les dossiers des candidats sont mis à la disposition des jurés ainsi que des tableaux joints en annexe 1 du présent PV qui présentent les éléments contenus dans chaque candidature. Il propose ensuite aux membres du jury la méthodologie susceptible d'être retenue.

Après accord des membres du jury, il est mis en œuvre la méthodologie suivante :

Après examen approfondi des dossiers de candidature, le jury

- 1- émettra un avis sur la recevabilité des candidatures portant sur les trois critères de recevabilité précités.
- 2- examinera chacune des candidatures recevables en vue de proposer une sélection de 5 candidats.

I - Sur la recevabilité des candidatures :

Après examen des dossiers de candidatures, les jurés observe que tous les candidats présentent les compétences obligatoires, la capacité financière minimale, les qualifications professionnelles requises ou leur équivalent

Le jury propose de déclarer les six candidats recevables. Ils présentent les compétences et les capacités minimales requises par l'AAPC.

II - Sur l'appréciation des capacités professionnelles, techniques en premier lieu et de la capacité financière en second lieu, des candidats restants :

Pour mémoire, ces capacités sont appréciées au regard :

1 – pour les capacités professionnelle et technique :

- Pour chacune des compétences identifiées à l'article IV.1.2 du présent avis, capacité à assurer la conception, réalisation et maintenance de piscines ou de bâtiments publics similaires avec le projet en termes de complexité, de montant des travaux ou de contexte péri-urbain au vu des références, des certificats de qualification professionnelle, des titres d'études professionnels et des moyens humains et matériels présentés.

- Pour les compétences suivantes : architecte, études techniques spécialisées en génie climatique, simulation thermodynamique, qualité environnementale du bâtiment, qualité de l'air, fluide, génie électrique et OPC, Gros œuvre, charpente métallique, chauffage, traitement de l'eau, Électricité courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques, électrique et gestion de l'eau, capacité à assurer la conception et/ou réalisation et/ou maintenance de piscines ou de bâtiments publics intégrant un objectif d'amélioration de la performance énergétique, notamment dans le cadre d'un marché de conception, réalisation et maintenance au vu des références présentées.

2 – pour la capacité financière des candidats :

- Au regard du chiffre d'affaires global moyen du groupement concernant les services et travaux auxquels se réfère le marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles et des polices d'assurance.

Sur le candidat n°1 :

Du point de vue de la capacité technique et professionnelle, les jurés relèvent que les moyens humains et techniques, les titres d'étude et professionnels sont globalement satisfaisants.

Mme Marie Pierre SICARD-DESNUELLES demande si la répartition du travail entre les 2 cotraitants architectes est détaillée. Il est rappelé que cette répartition n'est pas effectuée à ce stade de la procédure.

Les jurés relèvent notamment que :

En génie climatique, le BET est de création récente. Ses effectifs sont relativement faibles pour un poste de travail conséquent dans la réalisation de la mission. Il a plusieurs références de prestations sur des équipements aquatiques mais dont une partie ne porte que sur des missions partielles en phase d'exécution, et pas en conception.

Sur la partie génie climatique, sur la simulation thermo-dynamique, sur la qualité de l'air, l'effectif de R' AGENCE est relativement faible. Il ne présente pas aucunes références de complexité équivalente en simulation thermodynamique.

M. Bramoullé fait remarquer que les effectifs du cotraitant sur la qualité de l'air semblent plus faibles par rapport aux autres candidats. M. Mollet relève que les titres d'études requis sont présents mais l'importance des effectifs est en réalité suffisante pour un projet de ce type.

Le co-traitant sur la structure métallique présente beaucoup de références de complexité et importance équivalente.

Sur le gros – œuvre, le co-traitant proposé a des effectifs, des moyens humains satisfaisants et des références suffisantes.

Sur la partie électricité- courants faibles, si les effectifs sont conséquents, il n'est présenté aucune référence de complexité équivalente ou en piscine.

Les jurés observent que le candidat présente au global une capacité financière satisfaisante.

Sur le candidat n° 2,

Du point de vue de la capacité technique et professionnelle, les jurés relèvent que les moyens humains et techniques, les titres d'étude et professionnels sont satisfaisants.

L'architecte présente des capacités professionnelles et techniques tout à fait satisfaisantes. Il en va de même pour le co-traitant en charge du génie climatique.

Sur la simulation thermo-dynamique, il n'est pas présenté de référence de complexité équivalente.

En matière de charpente métallique, le cotraitant a des effectifs et des références de complexité équivalente importants.

Il en va de même pour le co-traitant qui a la charge de la compétence chauffage / maintenance, le co-traitant présente de nombreuses références et des effectifs important.

Sur la partie électricité, les effectifs sont importants. Il n'a pas de références en piscines mais présente quand même de nombreuses références de complexité équivalente.

Sur la maintenance d'installations thermiques, le co-traitant présente des effectifs conséquents, l'un des deux co-traitant en charge de cette compétence présente de très nombreuses références en piscines et l'autre, des références de complexité équivalente.

Les jurés remarquent que le candidat présente une capacité financière satisfaisante.

Sur le candidat n°3.

Les membres du jury notent que les co-traitants présentent des effectifs, des titres d'études et professionnels, des références et des moyens matériels très satisfaisants. Il est relevé que l'ensemble des cotraitants de l'équipe, à l'exception du cotraitant en charge de la compétence électricité courants forts / courants faibles, présente de nombreuses références en piscines et bâtiments de complexité similaire. Toutefois, dans le domaine de l'électricité, les jurés notent l'importance de ses références en bâtiments de complexité similaire.

Le candidat présente une capacité financière globale satisfaisante.

Sur le candidat n°4.

Sur les effectifs, les titres d'études et professionnels, la capacité globale du candidat est satisfaisante.

Sur la simulation thermodynamique : le cotraitant ne présente pas de références de complexité équivalentes.

Les co-traitants en charge de la compétence structure métallique, charpente métallique, électricité et OPC ne présentent pas de références en piscine mais des références pour des bâtiments de complexité équivalente.

Le candidat présente une capacité financière satisfaisante.

Sur le candidat n°5.

Sur les effectifs, les titres d'études et professionnels, la capacité globale du candidat est satisfaisante.

Le second co-traitant en charge de l'architecture ne présente aucune référence en piscines et références de complexité équivalente. Toutefois, DRD Architecture présente des références nombreuses en matière de piscine.

Sur les compétences OPC, Gros œuvre, Charpente métallique, Serrurerie, Chauffage, Traitement de l'air/ traitement de l'eau, Electricité : il n'y a aucune référence en piscine mais quelques références de complexité équivalente.

Cependant le co-traitant présenté pour la maintenance présente quant à lui de très nombreuses références en piscines.

Les jurés observent que le candidat présente une capacité financière satisfaisante.

Sur le candidat n°6.

Sur les compétences Charpente métallique, électricité : il n'y a aucune référence en piscine mais plusieurs références de complexité équivalente.

Le candidat présente une capacité financière satisfaisante.

Les jurés relèvent que les groupements « Baudin Chateaufort » et « Campenon - Bernard » sont globalement les 2 équipes qui présentent les capacités professionnelles les plus faibles au regard de l'objet du marché, et comparativement aux autres candidats.

Après ce premier tour de table, les jurés à l'unanimité s'accordent pour retenir les candidats n°1, 2, 3, 4 et 6 qui présentent, au vu de l'ensemble des dossiers de candidatures examinés, la meilleure capacité professionnelle et technique ainsi qu'une bonne capacité financière.

Ils émettent l'avis, à l'unanimité, d'éliminer le candidat n°5 « Groupement Campenon Bernard » en raison de sa moindre capacité professionnelle, relativement aux autres candidats. L'examen de son dossier fait en effet apparaître, par rapport aux autres candidats, qu'il est le candidat qui présente le moins de références en piscine pour les cotraitants chargés des travaux, en particulier pour le Chauffage, le traitement de l'air et le traitement de l'eau. Ils relèvent également que l'entreprise mandataire du groupement, en charge de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des travaux, ne présente pas non plus de références en piscines.

FI- AVIS MOTIVE DU JURY

Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des candidatures joint en annexe et après avoir examiné les dossiers de candidature, le jury, réuni ce jour, jeudi 16 avril 2015, émet l'avis suivant :

Au bénéfice de ce qui précède, le jury propose :

- de déclarer les six candidatures recevables ;
- de retenir les candidatures suivantes admises à remettre une offre :

- 1er... Ban d'Chakaneuf / Fondville / H. Theruque / Arcos
Architecture, GLA, Levernier, EICB Projects, Croustier, R. Agence et
-2ième... J.P.E. BATI, J. P. Kles, J. Coste, A.C. Chikectre, A. Verdier, P. TUAL ^{Echologie}
Indrigo, R2M, Acoustique Vivie & Associés, Cofly Axima, Cofly Ineo
-3ième... GFC Construction / TNA Architecture / KATENA / Etamine
Acoustique Conseil, Index Energie, RBS
-4ième... Eiffage Construction / Provence, Atlas Architecture, Ingenop Conseil,
Altera Ingénierie, CDZI, Génie Acoustique, Logik, Jarlec, Eiffage Energie
-5ième... Eiffage Energie Thermie, Dadrherreuve, Proter, Bourde, Pr. Eau de
Nardelle

suivant les avis motivés figurant au présent PV et aux annexes ci-jointes.

→ GCC Agence Provence Octant Architecture, le BAT, la JA Ingénierie,
Oasis Ind. Est, GBA Eco, GDF Juez Energies, Cofly, Electricité
industrielle JP Fouché et Cane, Aqua Tech.
et de ne pas retenir le candidat : Campenon Bernard ^{DRD Architecture, EVAL}
Patrick Denis ^{Architecture, TPF}
ingénieur Acoustique, MOCE, Sports Indus
Concep, Crudeli, Sebel, Génie
Electrique, ICR, Metalavious, Dalka.

G/- SIGNATURES

les membres du jury ont signé le présent procès-verbal :

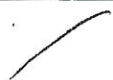
LES MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE :

ELUS TITULAIRES :

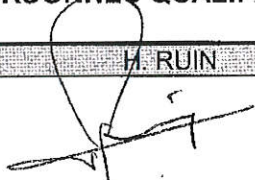
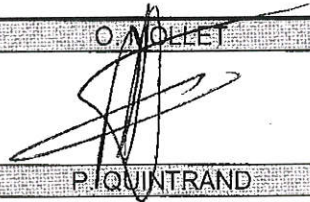
G. BRAMOUILLÉ Président	H. FABRE-AUBRESPY	J.F. CORNO
F. TAULAN	M-P. SICARD-DESNUELLE	N. CICCOLINI-JOUFFRET

ELUS SUPPLEANTS :

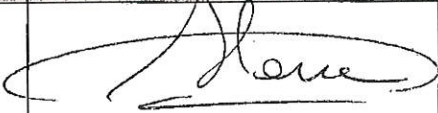
G. ALBERT	M. CESARI	O. BONTHOUX

S. DI CARO	G. BARRET	
		

PERSONNES QUALIFIEES :

H. RUIN	O. MOLLET
	
P. BERTIN	P. QUINTRAND
	

LES MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

M. R. Vitrolles, Trésorier Principal	M. Blanc, représentant du service en charge de la Concurrence
	

Réhabilitation de la piscine Yves BLANC

Marché de Conception Réalisation et Maintenance



Rapport d'analyse des candidatures

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES

I. VERIFICATION DE LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES

La recevabilité des candidatures se matérialisent par la présence dans chaque groupement d'entreprises :

1.1 des compétences minimales suivantes :

Architecture ; Études Techniques spécialisées en Génie climatique, Simulation thermique dynamique, Qualité environnementale du bâtiment (QEB), Qualité de l'air, Fluides et Génie électrique (courants faible et fort), Acoustique, Structure métallique, Économie de la construction, OPC, Entreprise(s) spécialisée(s) en Gros œuvre - maçonnerie, Charpente métal, Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau, Électricité - courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques, gestion de l'eau.

1.2 d'une capacité financière minimale du mandataire du groupement d'entreprises :

Les candidatures sont recevables à condition que le mandataire de chaque équipe présente un chiffre d'affaires moyen sur les 3 dernières années, d'au minimum 18 millions d'euros HT.

1.3 des qualifications professionnelles suivantes :

- pour l'économiste : qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent ;
- pour les entreprises de travaux : qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec « installations électriques » et « Chauffage, Ventilation, Climatisation » Indice E2 ou équivalent;
- pour les entreprises de maintenance : qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

Bilan de la recevabilité des candidatures :

	BAUDIN CHATEAUNEUF / ARCOS / LEVERRIER / RAGENCE / G RONTMIU / ECHOLOGOS AUVERGNE / EICB / FONDEVILLE / HERVE THERMIQUE	CAMPENON BERNARD PROVENCE / DRD Architecture, EURL Patrice Denis Architecture, TPF Ingénierie, Acoustibel, Cabinet Mdce, Sports Loisirs Concept, Crudeli, Sedel Génie Électrique, ICM, Metaloviana et Dalkia France	EIFAGE CONSTRUCTION PROVENCE / Atlas Architecte, Ingerop Conseil et Ingénierie, Altergis Ingénierie, CD21, Génie Acoustique, Logik, Sarlec, Eiffage Energie Méditerranée, Eiffage Energie Thermie Méditerranée, PROSERV, Bouisse C.M.B.C et Société des Eaux de Marseille	SPIE BATIGNOLLES SUD-EST / Coste Architecture, SARL André Verdier, Patrick Tual, Indiggo, R2M, Acoustique Vivré et Associés, Cofely Axima et Cofely Inéo	GCC SAS AGENCE PROVENCE / SELAS Octant Architecture, SAS Sebat, SARL Soja Ingénierie, Oasis Sud-Est, Gba-Eco, Gdf Suez Energies-Cofely Services, Électricité Industrielle JP Fauché, ETS Cancé et Aqua-Tech SAS	GFC CONSTRUCTION / TNA Architectes, Katene, Étamine, Acoustique Conseil SAS, Idex Énergies et RBS SAS
Compétences minimales	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Chiffre d'affaires moyen du mandataire sur les trois dernières années	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Qualifications professionnelles minimales	OK	OK	OK	OK	OK	OK

Nota : dans la partie II « analyse des capacités professionnelles, techniques et financières des candidatures
Tous les montants sont indiqués en € HT

Dans la colonne assurance, les lettres indiquées correspondent aux polices d'assurances suivantes :

- A : Dommages corporels (montant par sinistre)
- B : Dommages matériels et immatériels (montant par sinistre)
- C : Dommage à l'environnement (montant par sinistre)
- Nc signifie « non communiqué »

Pour les bâtiments autres que les piscines, dans les références, l'équivalence de montant travaux a été considérée comme suit :

- Tous corps d'état : 10 000 000 € HT
- CVC ≥ 1 000 000 € HT
- Électricité ≥ 500 000 € HT
- Charpente ≥ 400 000 € HT

Candidat n°1 - Mandataire : BAUDIN CHATEAUNEUF

Capacité financière										Capacité technique		
Désignation structure	Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel			
	Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif (total / cadres)	Titres d'étude				
Architecte :												
Architecture	ARCOS	2011 : 2 119 134 € 2012 : 2 747 646 € 2013 : 3 099 720 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N / C			-Piscines : 15 de 3,8 à 52 M€ dont 12 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 20/ 8 2013 : 20/ 8 2014 : 20/ 8	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
Architecture	Gilles LEVERRIER	2012 : 969 515 € 2013 : 700 000 € 2014 : 634 578 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N / C			-Piscines : 9 de 4 à 9 M€ dont 0 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 8 / 2 2013 : 9 / 2 2014 : 9 / 2	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
Études Techniques spécialisées :												
Génie climatique	R'AGENCE	2012 : création 2013 : 474 000 € 2014 : 570 000 €	A : 4 574 000 € B : 1 500 000 € C : 153 000 €			-Piscines : 9 de 3,3 à 17 M€ dont 2 > à 10 M€ (dont 5 missions partielles et en phase exécution) -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 1 sportif, 1 culturel, -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1/ 1 2013 : 3/ 3 2014 : 6/ 4	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
Simulation thermique dynamique	R'AGENCE	2012 : création 2013 : 474 000 € 2014 : 570 000 €	A : 4 574 000 € B : 1 500 000 € C : 153 000 €			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1/ 1 2013 : 3/ 3 2014 : 6/ 4	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	GRONTMIJ	2012 : 71 007 563 € 2013 : 61 635 212 € 2014 : 48 899 678 €	A : 5 000 000 € B : 5 000 000 € C : 1 500 000 €			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 13/ 8 2013 : 15/ 9 2014 : 14/ 7	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		

Candidat n°1 - Mandataire : BAUDIN CHATEAUNEUF

Capacité technique											
	Désignation structure	Capacité financière			Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
		Chiffre d'affaires		Niveau demandé		Analyse	Effectif (total / cadres)		Titres d'étude		
		Global	Part relative au marché								
Qualité de l'air	R'AGENCE	2012 : création 2013 : 474 000 € 2014 : 570 000 €	2012 : création 2013 : 474 000 € 2014 : 570 000 €	A : 4 574 000 € B : 1 500 000 € C : 153 000 €			-Piscines : 9 de 3,3 à 17 M€ dont 2 > à 10 M€ (dont 5 missions partielles et en phase exécution) -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 1 sportif, 1 culturel, -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1/1 2013 : 3/3 2014 : 6/4	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	GRONTMIJ	2012 : 71 007 563 € 2013 : 61 635 212 € 2014 : 48 899 678 €	2012 : 53 255 652 € 2013 : 48 568 547 € 2014 : 38 679 645 €	A : 5 000 000 € B : 5 000 000 € C : 1 500 000 €			-Piscines : 6 de 1,9 à 6,5 M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 13/8 2013 : 15/9 2014 : 14/7	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Acoustique	ECHOLOGOS AUVERGNE	2012 : 487 481 € 2013 : 481 687 € 2014 : 483 693 €	2012 : 487 481 € 2013 : 481 687 € 2014 : 483 693 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/ C			-Piscines : 7 1,6 à 18,4 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 4/2 2013 : 5/4 2014 : 6/4	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Structure métallique	BAUDIN CHATEAUNEUF	2012 : 237 933 789 € 2013 : 250 368 000 € 2014 : 273 933 789 €	2012 : 102 641 372 € 2013 : 117 143 556 € 2014 : 126 292 918 €	A : 8 000 000 € B : 4 574 000 € C : 1 525 000 €			-Piscines : 24 de 0,1 à 10,5 M€ dont 1 > 10 M€ 3 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 597 / 201 2013 : 569 / 192 2014 : 533 / 178	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Économie de la construction	EICB	2012 : 1 229 130 € 2013 : 1 353 370 € 2014 : 1 331 321 €	2012 : 1 229 130 € 2013 : 1 353 370 € 2014 : 1 331 321 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/ C	EI de l'OPQTECC	Équivalence / travaux en lot unique		2012 : 9/3 2013 : 9/3 2014 : 10/3	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.

Candidat n°1 - Mandataire : BAUDIN CHATEAUNEUF

		Capacité financière				Capacité technique					
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel			
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif (total / cadres)	Titres d'étude		
OPC		2012 : 237 933 789 € 2013 : 250 368 000 € 2014 : 273 933 789 €	2012 : 102 641 372 € 2013 : 117 143 556 € 2014 : 126 292 918 €		A : 8 000 000 € B : 4 574 000 € C : 1 525 000 €			-Piscines : 3 dont 1 > 10 M€ et 3 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 597 / 201 2013 : 569 / 192 2014 : 533 / 178 Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK	OK
Entreprises spécialisées :											
Gros œuvre - maçonnerie		2011 : 107 110 000 € 2012 : 110 000 000 € 2013 : 127 360 000 €	2011 : 107 110 000 € 2012 : 110 000 000 € 2013 : 127 360 000 €		Attestation sans montants des polices	Qualibat 2111 / 2141	Attestation de qualifications fournies	-Piscines : 1 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 22 6 culturels, 7 hospitaliers (2 en CREM), 2 transport, 1 sportif, 2 hôteliers, 3 enseignement, 1 commerciaux -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 10 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 3 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 475 / 106 2013 : 491 / 108 2014 : 494 / 110 Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK	OK
Charpente métal		2012 : 237 933 789 € 2013 : 250 368 000 € 2014 : 273 933 789 € CA moyen : 254 078 526 €	2012 : 102 641 372 € 2013 : 117 143 556 € 2014 : 126 292 918 €		A : 8 000 000 € B : 4 574 000 € C : 1 525 000 €	Qualibat 2411	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 24 de 0,1 à 10,5 M€ dont 1 > 10 M€ 3 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 597 / 201 2013 : 569 / 192 2014 : 533 / 178 Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK	OK
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau		2011 : 289 991 240 € 2012 : 311 917 573 € 2013 : 324 897 233 €	2011 : 189 190 285 € 2012 : 204 212 435 € 2013 : 207 674 311 €		A : 5 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 000 000 €	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	Attestation de qualifications fournies	-Piscines : 29 de 0,04 à 2 M€ (montant lot tech dont 5 en CVC et 29 en traitement de l'eau) -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 1 commercial, 1 hospitalier -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1788/163 2013 : 1893/163 2014 : 1932/ 182 Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK	OK
Electricité - courant faible / courant fort		2011 : 289 991 240 € 2012 : 311 917 573 € 2013 : 324 897 233 €	2011 : 27 404 172 € 2012 : 28 010 198 € 2013 : 25 471 943 €		A : 5 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 000 000 €	Qualif élec « installation électrique » E2	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1788/163 2013 : 1893/163 2014 : 1932/ 182 Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK	OK

Candidat n°1 - Mandataire : BAUDIN CHATEAUNEUF

		Désignation structure		Capacité financière			Capacité technique			Personnel			Outillage matériel	
				Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif (total / cadres)	Titres d'étude			
				Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse						
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques	HERVE THERMIQUE	2011 : 289 991 240 €	2011 : 71 946 827 €	A : 5 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 000 000 €	Qualibat 5512	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 6 dont 4 en P2 et 1 en P2/P3 et 1 en P1/P3 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 32 -Autres bâtiments publics de complexité similaire en P2, 4 génie climatique uniquement) 1 pénitencier en P2, 4 hospitaliers , 3 commercial, 24 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1788/163	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.			
		2012 : 311 917 573 €	2012 : 78 727 995 €					2013 : 1893/163						
		2013 : 324 897 233 €	2013 : 90 581 348 €					2014 : 1932/ 182						
Gestion de l'eau	HERVE THERMIQUE	2011 : 289 991 240 €	2012 : 9000 000 €	A : 5 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 000 000 €	Qualibat 5121	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 3 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1788/163 2013 : 1893/163 2014 : 1932/182	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.			

Candidat n°2 - Mandataire : SPIE

		Capacité financière			Capacité technique				
Désignation structure	Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
	Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude	
Architecte :									
Architecture	COSTE ARCHITECTURE	2012 : 2 950 000 € 2013 : 3 400 000 € 2014 : 3 100 000 €	2012 : 2 920 500 € 2013 : 3 332 000 € 2014 : 3 007 000 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 25 de 1,8 à 19,3 M€ dont 6 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 2	2012 : 26 / 17 2013 : 20 / 12 2014 : 27 / 17	OK OK OK
Études Techniques spécialisées :									
Génie climatique	TUAL	2012 : 1 743 086 € 2013 : 1 713 853 € 2014 : 1 644 892 €	2012 : 802 914 2013 : 699 697 2014 : 868 065	A : 6 000 000€ B : 750 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 28 de 0,17 à 17 M€ dont 5 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 4 2013 : 17 / 5 2014 : 19 / 6	OK OK OK
Simulation thermique dynamique	TUAL	2012 : 1 743 086 € 2013 : 1 713 853 € 2014 : 1 644 892 €	2012 : 802 914 2013 : 699 697 2014 : 868 065	A : 6 000 000€ B : 750 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 4 2013 : 17 / 5 2014 : 19 / 6	OK OK OK
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	INDIGO	2012 : 13 826 980 2013 : 13 562 517 2014 : 12 151 715 €	2012 : 4 300 894 € 2013 : 4 008 822 € 2014 : 3 950 323 €	A : 8 000 000 € B : 2 000 000 € C : N/C			-Piscines : 1 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 sportifs -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 35 / 9 2013 :35 / 9 2014 :35 / 9	OK OK OK
Qualité de l'air	BET TUAL	2012 : 1 743 086 € 2013 : 1 713 853 € 2014 : 1 644 892 €	2012 : 802 914 2013 : 699 697 2014 : 868 065	A : 6 000 000€ B : 750 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 25 de 0,17 à 17 M€ dont 5 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 4 2013 : 17 / 5 2014 : 19 / 6	OK OK OK

Candidat n°2 - Mandataire : SPIE

Capacité technique										
Désignation structure	Capacité financière			Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
	Chiffre d'affaires		Niveau demandé		Analyse	Effectif dont cadres		Titres d'étude		
	Global	Part relative au marché								
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	BET TUAL	2012 : 1 743 086 € 2013 : 1 713 853 € 2014 : 1 644 892 €	2012 : 802 914 2013 : 699 697 2014 : 868 065	A : 6 000 000€ B : 750 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 28 de 0,17 à 17 M€ dont 5 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 4 2013 : 17 / 5 2014 : 19 / 6	OK	OK
Acoustique	ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES	2011 : 730 224 € 2012 : 622 766 € 2013 : 637 372 €	2011 : 87 627 € 2012 : 56 049 € 2013 : 82 858 €	Attestation d'assurance fournie sans détail des polices d'assurance			-Piscines : 13 de 2,4 à 15,5 M€ dont 4 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 51 2 culturels, 3 hospitaliers, 13 culturels, 19 enseignement, 11 tertiaires, 2 hôteliers, 1 pénitenciaire -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 26 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 17 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 3 / 3 2013 : 2 / 2 2014 : 3 / 3	OK	OK
Structure métallique	VERDIER	2012 : 799 051 € 2013 : 1 092 814 € 2014 : 1 505 186 €	2012 : 799 051 € 2013 : 1 092 814 € 2014 : 1 505 186 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 2 de 8,8 à 9,9 M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 1 loisir, 3 culturels, 2 commerciaux, 2 transport -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 8 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 5 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 11 / 3 2013 : 15 / 3 2014 : 15 / 4	OK	OK
Économie de la construction	R2M	2012 : 3 462 000 € 2013 : 3 245 000 € 2014 : 3 359 000 €	2012 : 1 286 133 € 2013 : 1 396 323 € 2014 : 1 511 214 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C	Équivalence / travaux en lot unique	El de l'OPQTECC		2012 : 16 / 2 2013 : 18 / 2 2014 : 17 / 2	OK	OK
OPC	R2M	2012 : 3 462 000 € 2013 : 3 245 000 € 2014 : 3 359 000 €	2012 : 1 286 133 € 2013 : 1 396 323 € 2014 : 1 511 214 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 1 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 18 8 culturels 2 hôteliers 1sportifs, 1 transport, 6 commerciaux et autres -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 14 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 7 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 16 / 2 2013 : 18 / 2 2014 : 17 / 2	OK	OK

Candidat n°2 - Mandataire : SPIE

		Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique			Personnel		Outillage matériel
			Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif dont cadres	Titres d'étude	
			Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse				
Entreprise(s) spécialisée(s) :											
Gros œuvre – maçonnerie	SPIE BATIGNOLES SUD EST (Mandataire)	2012 : 147 000 000 € 2013 : 39 690 000 € 2014 : 165 000 000 € 2015 : 77 550 000 € CA moyen : 110 000 000 € 140 666 666 €	2012 : 39 690 000 € 2013 : 77 550 000 € 2014 : 29 700 000 €	Tous dommages confondus (A, B et C) par année d'assurance : 10 00 000 €	Qualibat 2111 / 2141	Attestation de qualification fournie	Piscines : 11 de 1,9 à 30 M€ dont 6 > à 10 M€ dont 3 en PPP -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 12 : 1 commercial 3 enseignements 4 hôtels, 2 hospitaliers 1 autres 1 social -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 426 / 210 2013 : 459 / 238 2014 : 494 / 241	OK	OK	
		2012 : 26 510 048 € 2013 : 33 178 031 € 2014 : 34 243 435 €	2012 : 11 134 220 € 2013 : 9 621 629 € 2014 : 14 724 677 €	A : 8 000 000€ B : 6 500 000€ C : 1 000 000€	Qualibat 2411	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 1 (lot de 827 K€) -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 17 2 sportifs, 5 transports, 4 culturels, 6 commerciaux -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 15 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 197 / 109 2013 : 197 / 109 2014 : 197 / 109	OK	OK	
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau	COFELY AXIMA	2011 : 845 771 235 € 2012 : 866 653 438 € 2013 : 897 534 340 €	2011 : 544 507 521 € 2012 : 574 244 568 € 2013 : 594 975 513 €	A : 6 000 000€ B : 2 500 000€ C : N/C	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 6 de 0,4 à 1,9 M€ (Lot) dont 0 en traitement de l'eau -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 3689 / 1179 2013 : 5377 / 1236 2014 : 5470 / 1312	OK	OK	
Electricité - courant faible / courant fort	COFELY INEO	2012 : 105 316 000 € 2013 : 102 128 000 € 2014 : 101 038 000 €	2012 : 38 440 340 € 2013 : 37 174 592 € 2014 : 36 878 870 €	A : 6 000 000€ B : 2 500 000€ C : N/C	Qualif élec « installation électrique » E2	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 19 7 hospitaliers, 1 tertiaire en CR, 2 enseignement, 4 culturels, 2 commerciaux, 2 sportifs, 1 transports -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 10 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 818 / 459 2013 : 841 / 484 2014 : 837 / 497	OK	OK	
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques	COFELY AXIMA	2011 : 845 771 235 € 2012 : 866 653 438 € 2013 : 897 534 340 €	2011 : 544 507 521 € 2012 : 574 244 568 € 2013 : 594 975 513 €	A : 6 000 000€ B : 2 500 000€ C : N/C	Qualibat 5512	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 36 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 3689 / 1179 2013 : 5377 / 1236 2014 : 5470 / 1312	OK	OK	

Candidat n°2 - Mandataire : SPIE

	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique			Personnel		Outillage matériel
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif dont cadres	Titres d'étude	
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse				
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques (suite)	COFELY INEO	2012 : 105 316 000 € 2013 : 102 128 000 € 2014 : 101 038 000 €	2012 : 38 440 340 € 2013 : 37 174 592 € 2014 : 36 878 870 €	A : 6 000 000€ B : 2 500 000€ C : N/C		-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 3 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 3 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 818 / 459 2013 : 841 / 484 2014 : 837 / 497	OK OK OK	OK	
		Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.								
Gestion de l'eau	COFELY AXIMA	2011 : 845 771 235 € 2012 : 866 653 438 € 2013 : 897 534 340 €	2011 : 544 507 521 € 2012 : 574 244 568 € 2013 : 594 975 513 €	A : 6 000 000€ B : 2 500 000€ C : N/C	Attestation de qualification Qualibat 5121 fournie	-Piscines : 22 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 818 / 459 2013 : 841 / 484 2014 : 837 / 497	OK OK OK	OK	
		Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.								

Candidat n° 3 - MANDATAIRE GFC

		Capacité financière				Capacité technique					
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel			
					Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse	Effectif dont cadre	Titres d'étude
Architecte :											
Architecture	TNA	2012 : 1 104 471 € 2013 : 1 252 211 € 2014 : 1 272 981 €	2012 : 994 024 € 2013 : 1 126 990 € 2014 : 1 167 893 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 6 de 3 à 10 M€ dont 1 >10 M€ dont 1 CREM et 1 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 9 / 3 2013 : 8 / 3 2014 : 8 / 3	OK	OK	
Études Techniques spécialisées :											
Génie climatique	KATENE	2012 : 3 940 742 € 2013 : 3 751 897 € 2014 : 3 880 264 €	2012 : 3 940 742 € 2013 : 3 751 897 € 2014 : 3 880 264 €	A : 5 190 114 € B : 2 018 377 € C : N/C			-Piscines : 4 de 6 à 8,5 M€ dont 0 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 7 4 enseignement 2 hospitaliers 1 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 4 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 41 / 31 2013 : 40 / 31 2014 : 38 / 28	OK	OK	
Simulation thermique dynamique	ETAMINE	2012 : 2 597 050 € 2013 : 2 662 643 € 2014 : 2 427 817 €	2012 : 2 597 050 € 2013 : 2 662 643 € 2014 : 2 427 817 €	A : 6 000 000 € B : 900 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 6 de 7 à 37M€ dont 4 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 1 hospitalier 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 24 / 21 2013 : 27 / 24 2014 : 27 / 24	OK	OK	
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	ETAMINE	2012 : 2 597 050 € 2013 : 2 662 643 € 2014 : 2 427 817 €	2012 : 2 597 050 € 2013 : 2 662 643 € 2014 : 2 427 817 €	A : 6 000 000 € B : 900 000 € C : 400 000 €			-Piscines : 6 de 7 à 37M€ dont 4 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 1 hospitalier 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 24 / 21 2013 : 27 / 24 2014 : 27 / 24	OK	OK	
Qualité de l'air	KATENE	2012 : 3 940 742 € 2013 : 3 751 897 € 2014 : 3 880 264 €	2012 : 3 940 742 € 2013 : 3 751 897 € 2014 : 3 880 264 €	A : 5 190 114 € B : 2 018 377 € C : N/C			-Piscines : 4 de 6 à 8,5 M€ dont 0 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 7 4 enseignement 2 hospitaliers 1 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 4 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 41 / 31 2013 : 40 / 31 2014 : 38 / 28	OK	OK	

Candidat n° 3 - MANDATAIRE GFC

Capacité technique										
Désignation structure	Capacité financière				Qualification	Références	Personnel		Outillage matériel	
	Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Effectif dont cadre			Titres d'étude			
	Global	Part relative au marché								
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	KATENE	2012 : 3 940 742 € 2013 : 3 751 897 € 2014 : 3 880 264 €	2012 : 100 % 2013 : 100 % 2014 : 100 %	A : 5 190 114 € B : 2 018 377 € C : N / C		-Piscines : 4 de 6 à 8,5 M€ dont 0 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 7 4 enseignement 2 hospitaliers 1 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 4 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 41 / 31 2013 : 40 / 31 2014 : 38 / 28	OK	OK	
Acoustique	ACOUSTIQUE ET CONSEILS	2012 : 1 631 890 € 2013 : 1 720 458 € 2014 : 1 540 000 €	2012 : 1 631 890 € 2013 : 1 720 458 € 2014 : 1 540 000 €	A : 3 354 000 € B : 839 000 € C : 420 000 €		-Piscines : 4 de 0,7 à 11,7M€ dont 1 >10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 4 hospitaliers, 4 musiques -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 8 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 13 2013 : 19 / 15 2014 : 18 / 14	OK	OK	
Structure métallique	RBS	2012 : 3 567 000 € 2013 : 3 519 000 € 2014 : 3 325 000 €	2012 : 1 783 500 € 2013 : 1 759 500 € 2014 : 1 662 500 €	A : 4 574 000 € B : 1 500 000 € C : 153 000 €		-Piscines : 1 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 27 / 11 2013 : 29 / 12 2014 : 29 / 12	OK	OK	
Économie de la construction	INGECO (sous traitant GFC)	2012 : 380 220 € 2013 : 364 316 € 2014 : 272 545 €	2012 : 380 220 € 2013 : 364 316 € 2014 : 272 545 €	A : 3 354 000 € B : 839 000 € C : 420 000 €	Attestation de qualification fournie OPQTECC		2012 : 4 / 2 2013 : 3 / 2 2014 : 3 / 2	OK	OK	
OPC	GFC	2011 : 313 437 223 € 2012 : 363 669 831 € 2013 : 371 447 533 €	2011 : 34 329 257 € 2012 : 49 053 165 € 2013 : 52 345 626 €	A : 30 600 000 € B : 30 600 000 € C : 7 000 000 €		-Piscines : 3 de 8,5 à 20 M€ dont 2 > à 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 stade -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1019 / 349 2013 : 1006 / 349 2014 : 913 / 460	OK	OK	

Candidat n° 3 - MANDATAIRE GFC

Entreprise(s) spécialisée(s) :	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique			Personnel		Outillage matériel
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif dont cadre	Titres d'étude	
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse				
Entreprise(s) spécialisée(s) :										
Gros œuvre - maçonnerie	GFC (mandataire)	2011 : 313 437 223 € 2012 : 363 669 831 € 2013 : 371 447 533 € CA moyen : 349 518 195 €	2011 : 34 329 257 € 2012 : 49 053 165 € 2013 : 52 345 626 €	A : 30 600 000 € B : 30 600 000 € C : 7 000 000 €	Qualibat 2111 / 2141	Attestation de qualification fournie	- Piscines : 3 de 8,5 à 20 M€ dont 2 > à 10 M€ - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 stade - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1019 / 349 2013 : 1006 / 349 2014 : 913 / 460	OK	OK
Charpente métal	AUER (sous traitant GFC)	2012 : 32 323 096 € 2013 : 30 998 546 € 2014 : 27 122 815 €	2012 : 32 323 096 € 2013 : 30 998 546 € 2014 : 27 122 815 €	Attestation d'assurance fournie sans détail des polices d'assurance	Qualibat 2411	Attestation de qualification fournie	- Piscines : 1 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 11 5 hospitaliers, 6 culturels - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 24 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 98 / 23 2013 : 99 / 23 2014 : 103 / 25	OK	OK
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau	GUIBAN (sous traitant GFC)	2012 : 36 242 697 € 2013 : 32 541 127 € 2014 : 27 067 847 €	2012 : 36 242 697 € 2013 : 32 541 127 € 2014 : 27 067 847 €	A : 7 622 451 € B : 457 348 € C : N / C	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	Attestation de qualification fournie	- Piscines : 19 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 hospitaliers - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 169 / 22 2013 : 171 / 22 2014 : 172 / 22	OK	OK
Électricité - courant faible / courant fort	SCAE (sous traitant GFC)	2011 : 12 256 396 € 2012 : 15 766 145 € 2013 : 15 809 730 €	2011 : 12 256 396 € 2012 : 15 766 145 € 2013 : 15 809 730 €	A : 8 000 000 € B : 1 500 000 € C : 500 000 €	Qualif élec « installation électrique » E2	Attestation de qualification fournie	- Piscines : 0 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 9 complexes sportifs - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 80 / 25 2013 : 74 / 34 2014 : 74 / 33	OK	OK
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques	IDEX	2012 : 405 509 364 € 2013 : 623 493 198 € 2014 : 456 653 623 €	2012 : 405 509 364 € 2013 : 623 493 198 € 2014 : 456 653 623 €	A : 10 000 000 € B : 10 000 000 € C : N / C	Qualibat 5512	Attestation de qualification fournie	- Piscines : 32 dont 10 P1/P2/P3 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1 (patrimoine Ville de Tours)	2012 : 186 / 34 2013 : 161 / 27 2014 : 171 / 19	OK	OK

Candidat n° 3 - MANDATAIRE GFC

	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique						
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Personnel		Outillage matériel		
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse	Effectif dont cadre	Titres d'étude			
Gestion de l'eau	IDEX	2012 : 405 509 364 €	2012 : 405 509 364 €	A : 10 000 000 € B : 10 000 000 € C : N / C	Qualibat 5121	Attestation de qualification Qualibat 5121 fournie	-Piscines : 5 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0		2012 : 186 / 34 2013 : 161 / 27 2014 : 171 / 19	OK	OK
		2013 : 623 493 198 €	2013 : 623 493 198 €						Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
		2014 : 456 653 623 €	2014 : 456 653 623 €								

Candidat n°4 - Mandataire EIFFAGE

Désignation structure		Capacité financière			Capacité technique						
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel	
		global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadre	Titres d'étude		
Architecte :											
Architecture	ATLAS	2012 : 1 929 750 € 2013 : 1 518 208 € 2014 : 1 389 832 €	2012 : 1 157 850 € 2013 : 910 924 € 2014 : 555 932 €	A : 4 500 000€ B : 1 750 000€ C : N/C			-Piscines : 4 de 3,2 à 18 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 1 sportif , 2 culturels -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 16 / 7 2013 : 14 / 7 2014 : 14 / 7	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Études Techniques spécialisées :											
Génie climatique	INGEROP	2012 : 137 499 225 € 2013 : 146 083 073 € 2014 : 164 424 356 €	2012 : 45 374 774 € 2013 : 42 364 091 € 2014 : 49 327 306 €	Tous dommages confondus (A, B et C) par année d'assurance : 500 000 €			-Piscines : 2 de 9 à 13 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 hôtels, -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1320 / 851 2013 : 1560 / 1020 2014 : 1660 / 1110	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Simulation thermique dynamique	ALTERGIS	2012 : 3 798 000 € 2013 : 4 086 000 € 2014 : 3 352 000 €	2012 : 2 800 000 € 2013 : 2 800 000 € 2014 : 2 500 000 €	A : 3 354 000€ B : 839 000€ C : 420 000€			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 38 / 20 2013 : 40 / 20 2014 : 40 / 20	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	ALTERGIS	2012 : 3 798 000 € 2013 : 4 086 000 € 2014 : 3 352 000 €	2012 : 2 800 000 € 2013 : 2 800 000 € 2014 : 2 500 000 €	A : 3 354 000€ B : 839 000€ C : 420 000€			-Piscines : 1 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 38 / 20 2013 : 40 / 20 2014 : 40 / 20	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Qualité de l'air	INGEROP	2012 : 137 499 225 € 2013 : 146 083 073 € 2014 : 164 424 356 €	2012 : 45 374 774 € 2013 : 42 364 091 € 2014 : 49 327 306 €	Tous dommages confondus (A, B et C) par année d'assurance : 500 000 €			Piscines : 2 de 9 à 13 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 hôtels, -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1320 / 851 2013 : 1560 / 1020 2014 : 1660 / 1110	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.

Candidat n°4 - Mandataire EIFFAGE

Capacité technique										
Désignation structure	Capacité financière				Qualification	Références	Personnel		Outillage matériel	
	Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Niveau demandé			Analyse	Effectif dont cadre		Titres d'étude
	global	Part relative au marché								
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	INGEROP	2012 : 137 499 225 €	2012 : 45 374 774 €	Tous dommages confondus (A, B et C) par année d'assurance : 500 000 €		Piscines : 2 de 9 à 13 M€ dont 1 > 10 M€	2012 : 1320 / 851	OK	OK	
		2013 : 146 083 073 €	2013 : 42 364 091 €		-Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 hôteliers, -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2013 : 1560 / 1020 2014 : 1660 / 1110				
		2014 : 164 424 356 €	2014 : 49 327 306 €				Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.			
	CD2I	2012 : 1 755 889 €	2012 : 1 755 889 €	A : 3 354 000 € B : 915 000 € C : 305 000 €		-Piscines : 26 de 1 à 21 M€ dont 7 > 10 M€ dont 1 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 4 3 sportifs , 1 centre loisir -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 13 / 6 2013 : 13 / 6 2014 : 13 / 6	OK	OK	
		2013 : 2 337 482 €	2013 : 2 337 482 €					Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
		2014 : 1 840 420 €	2014 : 1 840 420 €							
Acoustique	GENIE ACOUSTIQUE	2012 : 957 000 €	2012 : 717 750 €	A : 304 898 € B : 150 000 € C : N/ C		-Piscines : 3 de 6,4 à 7 M€ dont 0 > 10 M€ dont 1 en CR -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 3 1 hôtelier 1 sportif 1 hospitalier -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 2 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 10 / 4 2013 : 10 / 4 2014 : 10 / 4	OK	OK	
		2013 : 820 000 €	2013 : 623 200 €					Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
		2014 : 785 000 €	2014 : 588 750 €							
Structure métallique	INGEROP	2012 : 137 499 225 €	2012 : 45 374 774 €	Tous dommages confondus (A, B et C) par année d'assurance : 500 000 €		-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 1 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1320 / 851 2013 : 1560 / 1020 2014 : 1660 / 1110	OK	OK	
		2013 : 146 083 073 €	2013 : 42 364 091 €					Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.		
		2014 : 164 424 356 €	2014 : 49 327 306 €							
Économie de la construction	SARLEC	2012 : 1 578 160 €	2012 : 552 356 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/ C	Équivalence / travaux en lot unique		2012 : 13 / 7 2013 : 13 / 7 2014 : 13 / 7	OK	OK	
		2013 : 1 503 341 €	2013 : 526 169 €						Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
		2014 : 1 447 768 €	2014 : 506 718 €							

Candidat n°4 - Mandataire EIFFAGE

		Capacité financière				Capacité technique				Outils matériel		
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel				
		global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadre	Titres d'étude			
OPC												
	LOGIK	2012 : 1 241 270 € 2013 : 1 050 000 € 2014 : 721 480 €	2012 : 297 905 € 2013 : 399 000 € 2014 : 303 021 €	A : 304 898 € B : 150 000 € C : N/ C								
	Entreprise(s) spécialisé(s) :											
Gros œuvre - maçonnerie	EIFFAGE CONSTRUCTION (Mandataire)	2012 : 120 400 000 € 2013 : 120 400 000 € 2014 : 127 000 000 € 2015 : 115 500 000 € CA moyen : 120 966 666 €	2012 : 120 400 000 € 2013 : 120 400 000 € 2014 : 127 000 000 € 2015 : 115 500 000 €	A : 7 000 000 € B : 7 000 000 € C : 4 574 000 €	Qualibat 2111 / 2141	OK						
Charpente métal	BOUISSE CMBC	2012 : 19 087 000 € 2013 : 14 209 000 € 2014 : 9 614 000 €	2012 : 19 087 000 € 2013 : 14 209 000 € 2014 : 9 614 000 €	A : 8 000 000 € B : 3 400 000 € C : 150 000 €	Qualibat 2411	OK						
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau	EIFFAGE ENERGIE THERMIE MEDITERRANEE	2012 : 35 665 616 € 2013 : 24 465 520 € 2014 : 21 712 016 €	2012 : 35 665 616 € 2013 : 24 465 520 € 2014 : 21 712 016 €	A : 5 000 000 € B : 5 000 000 € C : N/ C	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	OK						
Electricité - courant faible / courant fort	EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE	2012 : 66 991 094 € 2013 : 63 474 570 € 2014 : 50 095 507 €	2012 : 25 456 615 € 2013 : 29 198 302 € 2014 : 20 539 157 €	A : 5 000 000 € B : 5 000 000 € C : N/ C	Qualif élec « installation électrique » E2	OK						

Candidat n°4 - Mandataire EIFFAGE

	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique				Personnel		Outillage matériel
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif dont cadre	Titres d'étude		
		global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse					
Maintenance d'installations thermiques, climatiques	PROSERV	2012 : 14 140 000 €					-Piscines : 6 dont 5 en P1/P2/P3	2012 : 99 / 11	OK	OK	
		2013 : 14 340 000 €	2012 : 9 080 000 €	A : 4 500 000 €	Qualibat 5512	OK	-Autres bâtiments publics de complexité similaire : 19	2013 : 102 / 12			
		2014 : 13 260 000 €	2013 : 9 390 000 €	B : 1 750 000 €			7 maintenance patrimoine de communes, dont 2 en P1	2014 : 100 / 12			
				C : N/ C			P2 P3, 7 hospitaliers dont 1 en P1 P2 P3, 1 enseignement				
Gestion de l'eau	SEM	2012 : 334 555 000 €	2012 : 334 555 000 €				-Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0	2012 : 766 / 90	OK	OK	
		2013 : 328 716 000 €	2013 : 328 716 000 €	A : 1 000 000 €	Qualibat 5121	OK	-Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0	2013 : 763 / 95			
		2014 : 329 000 000 €	2014 : 329 000 000 €	B : 1 325 000 €			-Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0	2014 : 726 / 94			
				C : 1 525 000 €			-Autres bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0				

Candidat n°5 - Mandataire : CAMPENON

		Capacité financière				Capacité technique				Personnel		Outillage matériel
		Désignation structure		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Effectif dont cadres	Titres d'étude	
				Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse				
Architecte :												
Architecture	DRD Architecture	2012 : 2 326 038 € 2013 : 2 154 731 € 2014 : 1 616 647 €	2012 : 1 744 728 € 2013 : 1 400 575 € 2014 : 1 131 652 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 14 de montants TX entre 2,5 et 23 M€ dont 4 >10 M€ -Autres Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2013 : 14 / 3 2014 : 11 / 2 2015 : 11 / 2	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
		2012 : 403 293 € 2013 : 421 425 € 2014 : 475 721 €	2012 : 0 2013 : 0 2014 : 0	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2013 : 1 / 1 2014 : 1 / 1 2015 : 1 / 1	OK	OK		Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Études Techniques spécialisées :												
Génie climatique	TPFI Ingénierie	2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C			-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
		2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C			-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK	OK		Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Simulation thermique dynamique	TPFI Ingénierie	2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C			-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	TPFI Ingénierie	2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C			-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	

Candidat n°5 - Mandataire : CAMPENON

Capacité technique										
Désignation structure	Capacité financière			Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
	Global	Part relative au marché	Chiffre d'affaires		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude	
Qualité de l'air	TPFI Ingénierie			2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C	-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK OK	OK
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	TPFI Ingénierie			2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C	-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK OK	OK
Traitement de l'eau (fluides)	SPORTS LOISIR CONCEPT			2011 : 362 023 € 2012 : 394 260 € 2013 : 323 344 €	2011 : 362 023 € 2012 : 394 260 € 2013 : 323 344 €	A : 770 000 € B : 382 000 € C : N/C	-Piscines : 8 de 2 M€ à 9 M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 4 / 4 2013 : 4 / 4 2014 : 4 / 4	OK OK	OK
Structure métallique	TPFI Ingénierie			2011 : 36 264 239 € 2012 : 36 868 504 € 2013 : 36 636 475 €	2012 : 4 170 387 € 2013 : 2 821 008 € 2014 : 2 622 091 €	A : 7 500 000 € B : 3 000 000 € C : N/C	-Piscines : 2 de 1,4 M€ à 4,5M€ dont 0 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 1 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 1	2012 : 402 / 264 2013 : 377 / 254 2014 : 379 / 260	OK OK	OK
Économie de la construction	Cabinet MDCE			2012 : 517 038 € 2013 : 583 000 € 2014 : 632 000 €	2012 : 232 667 € 2013 : 233 200 € 2014 : 252 800 €	Attestation d'assurance fournie sans détail des polices d'assurance		2012 : 4 / 4 2013 : 5 / 5 2014 : 5 / 5	OK OK	OK

Candidat n°5 - Mandataire : CAMPENON

	Désignation structure	Capacité financière			Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Capacité technique		
		Chiffre d'affaires		Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Personnel		Outillage matériel
		Global							Effectif dont cadres	Titres d'étude	
OPC	CAMPENON BERNARD PROVENCE	2012 : 67 514 000 € 2013 : 57 115 000 € 2014 : 40 000 000 €	2012 : 2 214 459 € 2013 : 1 873 372 € 2014 : 1 280 000 €	A : 10 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 525 000 €			-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 5 3 centres commerciaux, 2 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 3 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 5 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 132 /14 2013 : 132 /14 2014 : 130 /12	OK OK OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
Entreprise(s) spécialisée(s) :											
Gros œuvre - maçonnerie	CAMPENON BERNARD PROVENCE (mandataire)	2012 : 67 514 000 € 2013 : 57 115 000 € 2014 : 40 000 000 € CA moyen : 54 876 333 €	2012 : 2 214 459 € 2013 : 1 873 372 € 2014 : 1 280 000 €	A : 10 000 000 € B : 10 000 000 € C : 1 525 000 €	Qualibat 2111 / 2141	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 5 3 centres commerciaux, 2 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 3 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 5 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 132 /14 2013 : 132 /14 2014 : 130 /12	OK OK OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
Charpente métal	METALOVIANA	2012 : 13 162 705 € 2013 : 17 000 000 € 2014 : 16 213 738 €	2012 : 13 162 705 € 2013 : 17 000 000 € 2014 : 16 213 738 €	A : 7 490 674 € B : 1 697 886 € C : 749 067 €	Qualibat 2411	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 2 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 84 / NC 2013 : 95 / NC 2014 : 98 / NC	OK OK OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
Serrurerie	ICM Accord de partenaire avec METALOVIANA	2013 : création 2014 : 904 255 €	2013 : création 2014 : 904 255 €	A : 8 000 000 € B : 1 500 000 € C : 500 000 €	Qualibat 2411	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 1 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 1 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 18 / 5 2013 : 18 / 5 2014 : 20 / 5	OK OK OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau	CRUDELLI	2012 : 36 429 086 € 2013 : 33 272 678 € 2014 : 35 613 975 €	2012 : 36 429 086 € 2013 : 33 272 678 € 2014 : 35 613 975 €	A : 8 000 000€ B : 3 000 000€ C : 1 000 000€	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 , 4 culturels, 1 sportif 3 enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 7 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 158 / 27 2013 : 177 / 39 2014 : 110 / 33	OK OK OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	

Candidat n°5 - Mandataire : CAMPENON

	Désignation structure	Capacité financière				Capacité technique				
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude	
Electricité - courant faible / courant fort	SEDEL Génie Electrique	2012 : 3 594 000 €	2012 : 3 594 000 €	Attestation d'assurance fournie sans détail des polices d'assurance	Qualif élec « installation électrique » E2	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 0 -Autres bâtiments publics de complexité similaires : 10 8 enseignements 1 hospitalier, 1 culturel -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 10 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 5 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 24 / 8	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK
		2013 : 3 931 000 €	2013 : 3 931 000 €					2013 : 30 / 9		
		2014 : 4 272 000 €	2014 : 4 272 000 €					2014 : 30 / 9		
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques	DALKIA	2011 : 2 149 000 000 €	2011 : 2 149 000 000 €	A : 30 000 000€ B : 30 000 000€ C : N/C	Qualibat 5512	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 39 dont 13 en P1/P2/P3 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 9811 / 1925	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK
		2012 : 2 468 000 000€	2012 : 2 468 000 000€					2013 : 9731 / 1918		
		2013 : 2 485 000 000 €	2013 : 2 468 000 000€					2014 : 9767 / 1956		
Gestion de l'eau	DALKIA	2011 : 2 149 000 000 €	2011 : 2 149 000 000 €	A : 30 000 000€ B : 30 000 000€ C : N/C	Qualibat 5121	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 7 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 9811 / 1925	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	OK
		2012 : 2 468 000 000€	2012 : 2 468 000 000€					2013 : 9731 / 1918		
		2013 : 2 485 000 000 €	2013 : 2 468 000 000€					2014 : 9767 / 1956		

Candidat n°6 - Mandataire : GCC

Désignation structure		Capacité financière			Capacité technique					
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude	
Architecte :										
Architecture	OCTANT ARCHITECTURE	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 13 de 4,4 à 35,3 M€ dont 4 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 37 / 17 2013 : 39 / 19 2014 : 39 / 19	OK	OK
Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.										
Études Techniques spécialisées :										
Génie climatique	SOJA	2012 : 1 309 845 € 2013 : 2 380 391 € 2014 : 1 738 163 €	2012 : 1 309 845 € 2013 : 2 380 391 € 2014 : 1 738 163 €	A : 8 000 000 € B : 4 000 000 € C : 150 000 €			-Piscines : 13 de 1 à 18 M€ dont 5 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 19 / 11 2013 : 16 / 9 2014 : 16 / 10	OK	OK
Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.										
Simulation thermique dynamique	OASIIS	2012 : 2 965 920 € 2013 : 3 390 359 € 2014 : 3 120 000 €	2012 : 1 972 336 € 2013 : 2 254 588 € 2014 : 2 152 800 €	Attestation d'assurance sans détail des polices			-Piscines : 3 de 2,9 à 13 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 36 / 33 2013 : 34 / 31 2014 : 26 / 23	OK	OK
Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.										
Qualité environnementale du bâtiment (QEB)	OASIIS	2012 : 2 965 920 € 2013 : 3 390 359 € 2014 : 3 120 000 €	2012 : 1 972 336 € 2013 : 2 254 588 € 2014 : 2 152 800 €	Attestation d'assurance sans détail des polices			-Piscines : 3 de 4,5 à 13 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 36 / 33 2013 : 34 / 31 2014 : 26 / 23	OK	OK
Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.										
Qualité de l'air	OASIIS	2012 : 2 965 920 € 2013 : 3 390 359 € 2014 : 3 120 000 €	2012 : 1 972 336 € 2013 : 2 254 588 € 2014 : 2 152 800 €	Attestation d'assurance sans détail des polices			-Piscines : 2 de 7,6 à 32 M€ dont 1 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 36 / 33 2013 : 34 / 31 2014 : 26 / 23	OK	OK
Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.										

Candidat n°6 - Mandataire : GCC

Désignation structure		Capacité financière			Capacité technique							
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outils matériel		
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude			
Fluides et Génie électrique (courants faible et fort)	SOJA	2012 : 1 309 845 € 2013 : 2 380 391 € 2014 : 1 738 163 €	2012 : 1 309 845 € 2013 : 2 380 391 € 2014 : 1 738 163 €	A : 8 000 000 € B : 4 000 000 € C : 150 000 €			-Piscines : 13 de 1 à 18 M€ dont 5 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	2012 : 19 / 11 2013 : 16 / 9 2014 : 16 / 10	OK OK OK	OK	
Acoustique	OCTANT ARCHITECTURE	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 13 de 4,4 à 35,3 M€ dont 4 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	2012 : 37 / 17 2013 : 39 / 19 2014 : 39 / 19	OK OK OK	OK	
Structure métallique	SEBAT	2012 : 583 429 € 2013 : 763 378 € 2014 : 766 282 €	2012 : 583 429 € 2013 : 763 378 € 2014 : 766 282 €	A : 4 000 000 € (par an) B : 900 000 € C : 750 000 € (par an)			-Piscines : 7 de 4,4 à 18,4 M€ dont 2 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 sportifs et culturels, enseignement -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	2011 : 6 / 1 2012 : 9 / 2 2013 : 9 / 2	OK OK OK	OK	
Économie de la construction	GBA ECO	2012 : 1 672 191 € 2013 : 1 871 212 € 2014 : 1 708 448 €	2012 : 1 488 250 € 2013 : 1 627 954 € 2014 : 1 366 758 €	A : 7 623 000 € B : 1 500 000 € C : 458 000 €	Équivalence / travaux en lot unique	EI de l'OPQTECC			2012 : 18 / 4 2013 : 20 / 4 2014 : 19 / 4	OK OK OK	OK	OK
OPC	OCTANT ARCHITECTURE	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	2011 : 4 106 013 € 2012 : 4 075 168 € 2013 : 5 973 896 €	A : 4 500 000 € B : 1 750 000 € C : N/C			-Piscines : 13 de 4,4 à 35,3 M€ dont 4 > 10 M€ -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.	2012 : 37 / 17 2013 : 39 / 19 2014 : 39 / 19	OK OK OK	OK	OK

Candidat n°6 - Mandataire : GCC

Entreprise(s) spécialisée(s) :	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique					
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel		Outillage matériel
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude	
Gros œuvre - maçonnerie 	GCC (Mandataire)	2012 : 461 175 000 € 2013 : 435 680 000 € 2014 : 491 112 000 € CA moyen : 462 655 666 €	2012 : 17 525 000 € 2013 : 17 427 000 € 2014 : 19 645 000 €	A : 21 342 863 € B : 1 524 490 € C : 1 145 000 €	Qualibat 2111 / 2141 Attestation de qualification fournie	- Piscines : 15 de 0,3 à 3,4 M€ dont 0 > 10 M€ - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 - 6 sportifs et culturels, 2 enseignement - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 2 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 - Autres bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 1395 / 337 2013 : 1414 / 364 2014 : 1391 / 387	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
harpente métal	CANCE	2012 : 88 016 831 € 2013 : 82 875 586 € 2014 : 76 219 183 €	2012 : 88 016 831 € 2013 : 82 875 586 € 2014 : 76 219 183 €	A : 8 000 000 € B : 2 000 000 € C : 1 000 000 €	Qualibat 2411 Attestation de qualification fournie	- Piscines : 0 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 14 - 1 sportif, 7 commerciaux, 1 pénitenciere, 1 loisir, 4 autres - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 8 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2011 : 304 / 67 2012 : 318 / 61 2013 : 314 / 61	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Chauffage - traitement d'air - traitement d'eau	AQUATEC	2012 : 2 388 261 € 2013 : 5 200 957 € 2014 : 4 510 157 €	2012 : 2 388 261 € 2013 : 5 200 957 € 2014 : 4 510 157 €	A : 8 000 000 € B : 2 000 000 € C : 450 000 €	Qualibat 5312 Qualibat 5431 Qualif élec « CVC » E2	- Piscines : 18 de 20 à 770 K€ (traitement de l'eau uniquement) - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 17 / 7 2013 : 17 / 7 2014 : 17 / 7	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Electricité - courant faible / courant fort	FAUCHE	2012 : 104 092 494 € 2013 : 98 328 073 € 2014 : 84 661 218 €	2012 : 10 409 249 € 2013 : 9 832 807 € 2014 : 8 466 121 €	A : 5 498 648 € B : 5 498 648 € C : N/C	Qualif élec « installation électrique » E2	- Piscines : 0 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 8 - 2 enseignements, 1 culturel, 2 commerciaux, 2 industriels, 1 portuaire - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 7 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 7 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 0	2012 : 31 / 4 2013 : 31 / 4 2014 : 30 / 4	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.
Maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques	COFELY SERVICES	2011 : 2 030 228 860 € 2012 : 2 133 711 020 € 2013 : 2 206 576 456 €	2011 : 2 030 228 860 € 2012 : 2 133 711 020 € 2013 : 2 206 576 456 €	A : 1 500 000 € B : 1 500 000 € C : N/C	Qualibat 5512 Attestation de qualification fournie	- Piscines : 37 dont 14 P1/P2/P3 - Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 - Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 - Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 - Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 14 dont 6 piscines	2011 : 10989 / 1981 2012 : 10825 / 2043 2013 : 10928 / 2134	OK	OK	Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain.

Candidat n°6 - Mandataire : GCC

	Désignation structure	Capacité financière			Capacité technique				
		Chiffre d'affaires		Assurance (montant par sinistre)	Qualification		Références	Personnel	
		Global	Part relative au marché		Niveau demandé	Analyse		Effectif dont cadres	Titres d'étude
Gestion de l'eau	COFELY SERVICES	2011 : 2 030 228 860 €	2011 : 2 030 228 860 €	A : 1 500 000 € B : 1 500 000 € C : N/C	Qualibat 5121	Attestation de qualification fournie	-Piscines : 37 dont 14 P1/P2/P3 -Autres bâtiments publics de complexité similaire : 0 -Autres bâtiments publics de montant TX équivalent : 0 -Autres bâtiments publics en contexte péri urbain : 0 -Piscines ou bâtiments publics avec amélioration de la performance énergétique : 14 dont 6 piscines	2011 : 10 989 / 1981 2012 : 10 825 / 2043 2013 : 10 928 / 2134	OK OK
		2012 : 2 133 711 020 €	2012 : 2 133 711 020 €				Capacité suffisante à assurer la mission dans le cadre d'une opération de conception, réalisation et maintenance de piscines ou bâtiments publics similaires en termes de complexité, de montant et en contexte péri urbain		
		2013 : 2 206 576 456 €	2013 : 2 206 576 456 €						

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:48272-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Aix-en-Provence: Travaux de remise en état et de remise à neuf
2015/S 029-048272**

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence
CS 40868
À l'attention de: Mme le directeur de la commande publique
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
FRANCE
Téléphone: +33 488788800
E-mail: direction-marches@agglo-paysdaix.fr

Adresse(s) internet:

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Travaux

Conception et exécution

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Aix-en-Provence.

Code NUTS FR824

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

La présente consultation a pour objet un marché global de conception réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence en application des articles 37, 60 à 64, 69, 72 et 73-II alinéa 2 du code des marchés publics.

Elle fait suite à une procédure déclarée sans suite par le pouvoir adjudicateur.

Le marché est découpé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle définies à la rubrique VI.3 du présent avis.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45453000, 71000000, 50700000

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.1.8) Lots

Division en lots: non

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 13 500 000 EUR HT. La piscine Yves Blanc, construite en 1968 sur un terrain d'une surface de 9 740 mètres carrés, est un ERP de 2ème catégorie avec toit ouvrable, comportant un bassin olympique couvert de 50 m.

L'établissement accueille des particuliers, des clubs sportifs et des scolaires.

FMI:

- hiver (exploitation couverte): 1 469 + 30 personnels,
- tribunes (en configuration spectacle ou compétition): 920 places assises + 245 baigneurs,
- effectif total établissement = 1 499 personnes.

Fréquentation annuelle actuelle (base 2011): 164 000 visiteurs.

Les surfaces intérieures sont: vestiaires: 1080 mètres carrés; hall bassins 2400 mètres carrés; locaux techniques: 370 mètres carrés; plage extérieure: 1300 mètres carrés.

Dimensions des bassins: 1 bassin 50 x 21 m; 1 bassin 17,5 x 9 m, 1 pataugeoire extérieure: 50 mètres carrés.

Les candidats ont la possibilité de télécharger la présentation de l'opération ainsi que l'audit bâtiminaire sur la plate-forme de www.achatpublic.com à l'adresse suivante:

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_uA1jr8J_Nd&v=1&selected=0

Durée du marché: la tranche ferme est passée pour une durée de 6 ans maximum comprenant un délai global plafond de 36 mois couvrant la conception et les travaux de construction et un délai de 36 mois qui court à compter de la notification de la réception de l'ouvrage correspondant à la maintenance des installations. La réception définitive des travaux devrait intervenir au plus tard en janvier 2019.

Une tranche conditionnelle de 48 mois supplémentaires pourra être affermie au terme de la tranche ferme correspondant à la poursuite de la maintenance des installations.

Le non affermissement de la TC ne donnera pas lieu à indemnisation du titulaire.

Les travaux devront être réalisés en une seule phase. Pour cela, il est envisagé une fermeture complète de la piscine à partir de janvier 2017 pour 24 mois.

II.2.2) Information sur les options

Options: oui

description de ces options: Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à un marché passé selon la procédure négociée pour la réalisation de travaux similaires à ceux du marché objet de la présente consultation selon les modalités de l'article 35 II 6 du code des marchés publics.

II.2.3) Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Le marché ne prévoit aucun cautionnement. Toutefois, conformément à l'article 101 du code des marchés publics une retenue de garantie de 5 % des prix des travaux et de la maintenance. Elle sera prélevée lors du paiement de chaque acompte qui pourra, au gré du titulaire, être remplacée à tout moment par une garantie à première demande.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

Possibilité de cession ou de nantissement des créances;

Délai global de paiement 30 jours à compter de la réception de la facture après service fait;

Financement prévu sur le budget d'investissement et de fonctionnement de la CPA, sur ses fonds propres; Les prix sont forfaitaires et révisibles.

Paielements par mandats administratifs sur présentation des factures correspondantes, après service fait;

Une avance de 5 % du montant (TTC) du marché sera accordée au titulaire du marché, sauf avis contraire de sa part indiqué dans l'acte d'engagement et sous réserve de la constitution d'une garantie à première demande.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

En application de l'article 51.VI du CMP, les candidats ne sont pas autorisés à se présenter au sein de plusieurs groupements d'entreprises, sous peine d'irrecevabilité des candidatures concernées.

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44 et 45 du code des marchés publics permettant la vérification de la satisfaction des conditions d'accès à la commande publique devront être fournis pour chacun des membres du groupement et pour chaque sous-traitant éventuel déclaré dès la remise des candidatures. Seule la lettre de candidature est commune au groupement.

Une lettre de candidature comprenant l'objet du marché, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.

Le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager chaque composante du groupement (extrait K bis, délégation de pouvoir, statuts...) ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants.

Si un des membres du groupement est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par chaque membre du groupement, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 modifiée et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11.2.2005 modifiée, conformément à l'article 43 du CMP.

L'utilisation des imprimés DC 1 et DC 2 est autorisée. Ces formulaires sont téléchargeables sur les sites suivants: http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Pour chacun des membres du groupement:

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le chiffre d'affaire minimum moyen sur les trois dernières années du mandataire ne devra pas être inférieur à 18 millions d'euros (H.T.).

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

A) Pour les cotraitants ayant qualité de prestataire de service (architectes, bureaux d'études, économiste, OPC): présentation d'une liste des principaux services de même nature effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant et la nature de la mission réalisée, la date, le destinataire public ou privé, le coût de l'opération appuyée par des attestations du destinataire, ou par défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

Ne seront pas prises en compte les références aux marchés dont le candidat n'a pas été attributaire.

B) Pour les cotraitants ayant qualité d'entrepreneur de travaux: présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution du destinataire, ou par défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, indiquant le montant, l'année et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

C) Présentation d'une liste des opérations de maintenance exécutées au cours des 3 dernières années en terme de maintenance pour l'entretien et le dépannage d'appareils de production de chauffage, de maintenance d'installations thermique de technicité confirmée et en terme de gestion de l'eau et la maintenance des équipements concourant à la qualité de l'eau. La liste sera appuyée d'attestations de bonne exécution du destinataire, ou par défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, indiquant le montant, l'année et le lieu d'exécution des prestations et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Suite des renseignements à fournir dans la section VI.3.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):

- Pour l'économiste: qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent,
- pour les entreprises de travaux; qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec «installations électriques» et «Chauffage, ventilation, climatisation» indice E2 ou équivalent,
- pour les entreprises de maintenance: qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

Nombre d'opérateurs envisagé: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Le présent avis s'adresse à des candidats disposant obligatoirement des compétences suivantes: architecture; études techniques spécialisées en génie climatique, simulation thermique dynamique, qualité environnementale du bâtiment (QEB), qualité de l'air, fluides et génie électrique (courants faible et fort), acoustique, structure métallique; économie de la construction; OPC; entreprise(s) spécialisée(s) en gros œuvre — maçonnerie, charpente métal, chauffage — traitement d'air — traitement d'eau, électricité — courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques et électriques, gestion de l'eau.

Une première sélection sera opérée sur la base de la capacité financière minimale du mandataire ainsi que sur la base des capacités professionnelles et techniques minimales suivantes:

— pour l'économiste: qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent,

— pour les entreprises de travaux; qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec «installations électriques» et «Chauffage, ventilation, climatisation» indice E2 ou équivalent,

— pour les entreprises de maintenance: qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

Dans un second temps, les candidatures recevables seront jugées à travers les critères de jugement suivants, présentés dans l'ordre d'importance décroissante:

1. Capacités professionnelle et technique des candidats au vu des éléments énoncés à la rubrique III.2.3 et VI.3 du présent avis et mis en œuvre selon les modalités définies à la rubrique VI.3 du présent avis.

2. Capacité financière des candidats au regard du chiffre d'affaire global moyen du groupement concernant les services et travaux auxquels se réfère le marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles et des polices d'assurance.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés ci-dessous

1. Coût global. Pondération 50

2. Performance énergétique. Pondération 35

3. Qualité de l'organisation fonctionnelle du bâtiment. Pondération 10

4. Qualité architecturale et insertion dans le site. Pondération 5

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

2015M008

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

- IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**
- IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
10.3.2015 - 16:00
- IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français.
- IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
en jours: 180 (à compter de la date limite de réception des offres)
- IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

VI.3) **Informations complémentaires**

Type de pouvoir adjudicateur: établissement public de coopération intercommunale.

Le marché comportera les phases suivantes correspondant à la tranche ferme:

Phase n° 1 conception: études de conception architecturales et techniques intégrant une démarche d'amélioration de la performance énergétique avec:

- élaboration de l'avant projet sommaire finalisé,
- élaboration des dossiers de demandes d'autorisation administrative et notamment études impact Natura 2000; étude de sécurité publique; coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI),
- études de conception de niveau avant projet définitif,
- études de conception de niveau projet.

Phase n° 2 réalisation des travaux comportant:

- les études d'exécution et synthèse,
- la réalisation des travaux exécutés en site fermé, impliquant de la part du titulaire une organisation des travaux limitant au maximum la fermeture de l'établissement (maximum 24 mois),
- l'assistance aux opérations de réception et mise en service de l'ouvrage avec garantie de parfait achèvement.

Phase n° 3 de maintenance au cours de laquelle le titulaire du marché s'engage à atteindre un objectif d'amélioration de la performance énergétique après travaux et à respecter un niveau de service contractuellement défini. La maintenance de l'installation sera effective dès la réception de l'ensemble des travaux (réception estimée au plus tard en janvier 2019).

La tranche conditionnelle correspond à la maintenance des installations sur une durée de 4 années supplémentaires.

Suite de la rubrique III.2.3 du présent avis: renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: D) pour chaque cotraitant:

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années, indication des titres d'études et professionnels de(s) l'opérateur(s) économique(s) et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celle du marché,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature,

— des certificats de qualifications professionnelles ou tout document ou élément de preuve équivalent pourront appuyer la capacité de l'équipe ou du groupement et notamment: pour l'économiste: qualification EI de l'OPQTECC ou équivalent; pour les entreprises de travaux: qualifications Qualibat 2111, 2141, 2411, 5312, 5431, et qualifications Qualifelec «installations électriques» et «Chauffage, ventilation, climatisation» indice E2 ou équivalent; pour les entreprises de maintenance: qualifications Qualibat 5121, 5512 ou équivalent.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen de preuve et, notamment, par la présentation des titres d'études ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables des prestations.

Les capacités techniques, financières et professionnelles seront jugées au vu des documents visés dans le présent avis.

Modalités de mise en œuvre du critère de jugement des capacités professionnelles et techniques des candidats:

— pour chacune des compétences identifiées à l'article IV.1.2 du présent avis, capacité à assurer la conception, réalisation et maintenance de piscines ou de bâtiments publics similaires avec le projet en termes de complexité, de montant des travaux ou de contexte péri-urbain au vu des références, des certificats de qualification professionnelle, des titres d'études professionnels et des moyens humains et matériels présentés,

— pour les compétences suivantes: architecte, études techniques spécialisées en génie climatique, simulation thermodynamique, qualité environnemental du bâtiment, qualité de l'air, fluide, génie électrique et OPC, gros œuvre, charpente métallique, chauffage, traitement de l'eau, électricité courant faible / courant fort, maintenance d'installations thermiques, climatiques, électrique et gestion de l'eau, capacité à assurer la conception et/ou réalisation et/ou maintenance de piscines ou de bâtiments publics intégrant un objectif d'amélioration de la performance énergétique, notamment dans le cadre d'un marché de conception, réalisation et maintenance au vu des références présentées.

Conformément aux dispositions de l'article 45-VI du code des marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que la CPA peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats admis à remettre une offre transmettront des prestations de niveau APS.

Une prime d'un montant de 120 000 EUR sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre recevable. La rémunération de l'attributaire du marché inclut la prime visée ci-dessus.

Une visite du site sera organisée au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures.

1. Il ne pourra être répondu à aucune question durant cette visite.

2. Pour participer à la visite il convient de contacter 48 heures à l'avance M. Horvilleur au numéro de téléphone suivant: +33 442938284 ou par email: damo@agglo-paysdax.fr

La remise des candidatures peut se faire:

— soit par envoi à l'adresse postale indiquée en haut du présent avis, pour tout envoi en recommandé avec accusé de réception,

— soit par dépôt contre récépissé ou pour tout autre mode d'acheminement (Chronopost, UPS, Fedex, etc.) à l'adresse géographique suivante: Direction de la commande publique — 3 cours Sextius, 13100 Aix-en-Provence, aux heures d'ouverture des bureaux (de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 17:00 du lundi au jeudi, de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 16:00 le vendredi, sauf jours fériés),

— soit par voie électronique à l'adresse Internet suivante: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_uA1jr8J_Nd&v=1&selected=0

Le candidat devra impérativement choisir entre le dépôt de sa candidature sur la plate-forme de dématérialisation ou l'envoi sur support papier. Les candidatures sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats et à leur frais.

Cas n° 1: envoi postal/dépôt contre récépissé d'une offre sur support papier: les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant les mentions: «Candidature pour le marché de conception réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc — ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis».

Les plis acheminés par porteur (exemple: Chronopost, UPS, Fedex, Coursier...), doivent impérativement être déposées à cette adresse, afin de déterminer avec précision les date et heure de réception.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde du présent document.

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas analysés, ils seront cependant conservés par la CPA.

Il est précisé que c'est la date de réception du pli par la direction de la commande publique de la Communauté du Pays d'Aix qui est prise en compte et non le cachet de la poste.

Cas n° 2: transmission d'une offre dématérialisée par voie électronique sur la plate-forme de www.achatpublic.com:

En application de l'article 48 du code des marchés publics, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le candidat devra constituer son dossier à partir de documents réalisés avec des outils bureautiques classiques.

Afin de garantir la lecture et l'exploitation des réponses dématérialisées, seuls les formats de fichiers suivants sont

acceptés: .odt, .ods, .doc, .txt, .rtf, .pdf, .xls, .rar, .zip, .gif, .jpeg, .png, .ppt, .dwg, .dxf, .sxw, .sxc, .sxi, .sxd.

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser certains formats, notamment les «.exe», «.html»..., à ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»..., à faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

En effet, la durée de l'envoi de la réponse électronique est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Sont irrecevables les offres déposées dans le délai fixé, mais qui sont incomplètes. Il est précisé que les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre. La CPA s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles sous format papier et conservés dans les locaux de la direction de la commande publique de la CPA. En cas de litige, seuls les documents papier détenus par la CPA font foi.

La signature électronique de la réponse est un procédé ayant une triple fonction: servir à identifier le signataire, manifester sa volonté d'adhésion à l'acte signé, garantir l'intégrité de l'acte auquel elle s'applique.

La signature électronique consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

La capacité à signer électroniquement repose sur l'utilisation d'un certificat.

Ce certificat doit être installé sur l'ordinateur du candidat qui souhaite déposer sa candidature et son offre sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com

Ce certificat est délivré par une autorité de certification qui assure le lien entre le signataire et le certificat. Le niveau de sécurité minimum du certificat exigé est le niveau 2 conforme au référentiel général de sécurité (RGS).

À noter, d'après les dispositions de l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics:

- le certificat de type PRIS V1 et le certificat conforme au RGS était autorisé jusqu'au 18.5.2013,
- depuis cette date, seuls les certificats de type RGS sont autorisés.

La liste des catégories de certificats conformes avec le RGS est disponible aux adresses suivantes:

<http://references.modernisation.gouv.fr/> - liste de confiance française

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm — liste de confiance d'un autre État- membre de l'Union européenne

Les signatures autorisées sont de format: Xades, Cades ou Pades.

Le soumissionnaire est informé que la validité de la signature de son offre doit pouvoir être vérifiée par le pouvoir adjudicateur. Ainsi, dans le cas où celui-ci souhaite utiliser un autre outil que celui disponible sur la plate-forme www.achatpublic.com, il devra transmettre gratuitement la procédure permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature.

NB: la signature du zip ne vaut pas signature pour chaque document. La signature manuscrite scannée n'a que la valeur de copie et ne peut remplacer la signature électronique.

Le candidat est informé que la CPA n'entend pas poursuivre la procédure par la voie électronique au-delà de la réception des offres avec les candidats ayant opté pour l'envoi de leurs candidatures et offres par cette voie.

Il est précisé que dans le cas d'une transmission de la candidature par voie dématérialisée, le candidat peut faire parvenir au pouvoir adjudicateur, dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB...) ou bien sur support papier.

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement la mention «Copie de sauvegarde, l'objet du marché et la mention ne pas ouvrir». Elle sera ouverte uniquement dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 6.2.2015.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Téléphone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Organe chargé des procédures de médiation

Préfecture de région PACA — comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)

boulevard Paul Peytral

13282 Marseille Cedex 20

Téléphone: +33 491156374

Fax: +33 491156190

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

Greffes du tribunal administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Téléphone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

6.2.2015

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:55289-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Aix-en-Provence: Travaux de remise en état et de remise à neuf
2015/S 033-055289**

**Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, CS 40868, À l'attention
de: Mme le directeur de la commande publique, Aix-en-Provence Cedex 113626,
FRANCE. Téléphone: +33 488788800. E-mail: direction-marches@agglo-paysdaix.fr**

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 11.2.2015, 2015/S 29-048272)

Objet:

CPV:45453000, 71000000, 50700000

Travaux de remise en état et de remise à neuf

Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Au lieu de:

VI.3) Informations complémentaires:

Une prime d'un montant de 120 000 EUR sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre recevable.

Lire:

VI.3) Informations complémentaires:

Une prime d'un montant de 120 000 EUR sera versée aux candidats non retenus qui auront remis une offre conforme aux documents de la consultation.

Autres informations complémentaires

Le présent rectificatif est relatif à l'avis d'appel public à candidature transmis dans le cadre du marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix en Provence.

Annonce n° 119, BOAMP 29 A. Annonce n° 153, BOAMP 29 B du 11.2.2015.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 12.2.2015.

OBJET : Ressources - Commande publique - Sélection des 5 candidats admis à remettre une offre pour le marché relatif à la Conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence (n° 2015M008)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015